



# Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

**9919<sup>c</sup>** séance

Mardi 20 mai 2025, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Présidents :* M. Gerapetritis/M. Stamatekos/M. Sekeris . . . . . (Grèce)

*Membres :*

Algérie . . . . .	M. Bouchedoub
Chine . . . . .	M. Li Linlin
Danemark . . . . .	M. Ruge
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Ring
Fédération de Russie . . . . .	M. Tretiakov
France . . . . .	M. Di Mascio
Guyana . . . . .	M. Alkins
Pakistan . . . . .	M <sup>me</sup> Ijaz
Panama . . . . .	M. Correa Quirós
République de Corée . . . . .	M <sup>me</sup> Juyeong Jang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . .	M. McIntyre
Sierra Leone . . . . .	M. Kamanda
Slovénie . . . . .	M. Ponikvar
Somalie . . . . .	M. Abdullahi Yusuf

## Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Renforcer la sûreté maritime par la coopération internationale aux fins de la stabilité mondiale

Lettre datée du 9 mai 2025, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2025/300)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est reprise à 15 h 5.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au Ministre des transports, des communications et des travaux publics de Chypre.

**M. Vafeades** (Chypre) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la présidence grecque du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public sur la question toujours plus urgente de la sûreté maritime, une question qui se situe au confluent de la paix mondiale, du développement économique, de la protection de l'environnement et de la sécurité humaine. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et les deux autres intervenants, M. Bueger et M<sup>me</sup> Travlos, de leurs déclarations fort intéressantes.

Chypre s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, et je voudrais formuler les observations supplémentaires suivantes à titre national.

En tant que petit État insulaire jouant un rôle particulier dans les activités maritimes, la République de Chypre est très consciente de la contribution indispensable que nos mers apportent à la sécurité, à la prospérité, au développement durable et à la protection de l'environnement.

Ces dernières années, les menaces et les problèmes de sécurité en mer se sont multipliés, nécessitant une action collective renforcée. Nous sommes témoins de violations délibérées des droits souverains des États par des pays tiers qui procèdent à des forages illégaux et à des études non autorisées dans leurs zones maritimes. Dans le même temps, les routes maritimes sont de plus en plus utilisées pour la contrebande et la traite des êtres humains, dans le but délibéré de déstabiliser les régions et de saper l'état de droit. Ces défis sont aggravés par les acteurs non étatiques se livrant à des actes de piraterie, au trafic et au terrorisme maritime, qui menacent les infrastructures critiques et mettent en péril la sécurité, le commerce mondial et l'environnement. Étant donné que 90 % du commerce se fait en mer, les attaques dans des zones critiques, comme le golfe d'Aden, peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, entraîner des pénuries et provoquer des catastrophes écologiques.

Chypre est pleinement convaincue qu'une approche coordonnée, globale et multidimensionnelle, aux niveaux national, régional et international, est essentielle pour faire face efficacement à ces menaces. Le corpus existant de droit international constitue une base solide qui doit être rigoureusement maintenue et renforcée et, de ce fait, il n'est pas nécessaire d'élaborer de nouveaux instruments juridiques.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui codifie le droit international coutumier et est donc contraignante pour tous les États, définit le cadre juridique de l'ensemble des activités menées dans les océans et les mers, y compris la lutte contre les activités illicites. Dans le cadre de l'Organisation maritime internationale, nous pouvons encore améliorer la coordination et la mise en œuvre.

Pour concrétiser ces engagements, Chypre propose quatre priorités stratégiques.

Premièrement, les États Membres de l'ONU doivent adopter des stratégies nationales globales, alignées sur le cadre international, pour lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Ces stratégies doivent être appuyées par des mécanismes juridiques et judiciaires solides permettant de pénaliser et de poursuivre ces infractions.

Deuxièmement, nous devons renforcer la coopération régionale et internationale par des exercices navals conjoints, des patrouilles maritimes et des groupes de travail régionaux et, bien sûr, un meilleur partage des renseignements.

Troisièmement, des normes communes doivent être établies pour les technologies de défense, et des investissements doivent être réalisés dans la formation et le renforcement des capacités dans le domaine maritime, en particulier dans les régions vulnérables et pour les États en développement.

Quatrièmement, il est indispensable d'assurer le suivi des processus multilatéraux en cours, tels que le Pacte numérique mondial (résolution 79/1 de l'Assemblée générale, annexe I), et d'étudier la façon dont les technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, peuvent renforcer la sûreté maritime et la cybersécurité pour les autorités publiques et les parties prenantes du secteur maritime.

Chypre réaffirme sa détermination à faire progresser la sûreté maritime grâce au partenariat, à la responsabilité partagée et au respect du droit international. Aussi demandons-nous instamment à tous les États Membres de l'ONU qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer sans plus tarder à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux Protocoles pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental ou à l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

En respectant ces instruments juridiques fondamentaux et en traduisant nos engagements en actions coordonnées, nous pouvons protéger la navigation internationale, assurer la sécurité du commerce mondial et des chaînes d'approvisionnement et contribuer à une stabilité mondiale durable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines.

**M<sup>me</sup> Lora-Santos** (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines félicitent la Grèce de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous remercions le Secrétaire général, M<sup>me</sup> Melina Travlos et le professeur Christian Bueger de leurs exposés.

En tant qu'État archipel et nation maritime, les Philippines considèrent la sûreté maritime comme une priorité politique nationale absolue. Le destin de notre pays et les moyens de subsistance de notre population sont liés aux océans. L'intégration de la dimension humaine de la sécurité et la priorité donnée aux droits humains en mer, y compris aux droits des marins, sont au cœur de notre compréhension de la sûreté maritime.

Des centaines de milliers de marins philippins servent dans les flottes maritimes du monde entier. Les gens de mer et les pêcheurs sont confrontés à des défis tels que la violence et le harcèlement ainsi que la détention et l'abandon en mer. Par ailleurs, les gens de mer s'exposent aux menaces d'attaques à main armée contre les navires marchands. Les marins sont au cœur des transports maritimes. Nous devons promouvoir leur bien-être et protéger leurs droits.

Notre concept de sûreté maritime a toujours été large, englobant non seulement la criminalité transnationale, mais aussi la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la pollution des mers, les changements climatiques, les différends entre États et d'autres menaces nouvelles et croissantes.

Les dernières décennies ont été marquées par une intensification des activités menées dans les océans, notamment la prolifération de missiles et de drones et les flux illicites d'armes, ainsi que par une difficulté croissante à protéger les infrastructures maritimes critiques face à des menaces de plus en plus complexes. Les Philippines sont déterminées à lutter contre ces menaces. Pour nous, la gouvernance

de l'océan, y compris la sûreté maritime, est indispensable à la réalisation d'un développement durable, au respect des droits humains, à la paix, à la stabilité et à la santé. Nous devons chercher des modes de développement durables pour les activités maritimes. Par conséquent, les Philippines considèrent la sûreté maritime comme une question transversale qui fait partie intégrante de l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies, et elle doit être abordée comme telle. Au niveau national, nous avons œuvré au renforcement de nos cadres institutionnels et juridiques pour pouvoir réagir rapidement et efficacement. Nous avons adopté une législation conforme à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, notamment la loi sur les zones maritimes et la loi sur les voies maritimes archipélagiques. Au niveau régional, nous participons à des initiatives de lutte contre la piraterie et la criminalité transnationale. Nous avons renforcé notre connaissance du domaine maritime grâce aux progrès technologiques et à la coordination institutionnelle, notamment par l'intermédiaire du Centre national de surveillance des côtes.

Le lien qui existe entre la sûreté maritime et l'état du milieu marin génère des tensions. Nos droits et privilèges légitimes en vertu du droit international ont été violés, et nos navires et leur personnel ont été victimes d'actes d'agression, y compris des manœuvres dangereuses, des abordages et l'utilisation de canons à eau, entre autres, ainsi que d'autres actes causant des dommages importants au milieu marin.

La coopération en matière de sûreté maritime repose sur le respect de l'état de droit dans les océans. Adoptée en 1982, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est le cadre juridique dans lequel doivent s'inscrire toutes les activités intéressant les océans et les mers. Elle sous-tend l'ordre international fondé sur des règles en mer. Nous devons collectivement rejeter toute tentative de révision ou de réinterprétation de cette convention pour servir des intérêts unilatéraux, car cela ne ferait que l'affaiblir. En tant que Constitution des océans, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer définit de manière exhaustive les droits des États relatifs aux zones maritimes. La Convention et ses accords d'application, à savoir l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Accord de 1995 sur les stocks de poissons et l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, adopté récemment, sont les piliers de cette constitution.

Nous reconnaissons l'importance de la mer de Chine méridionale pour le commerce international, en tant que voie navigable majeure pour le commerce maritime mondial. Il est dans l'intérêt fondamental de la communauté internationale de maintenir la paix et la stabilité en mer de Chine méridionale. Les Philippines aspirent à ce que la mer de Chine méridionale soit une mer de paix, de sécurité, de stabilité et de prospérité. Il est urgent de faire face au nombre croissant d'incidents en mer de Chine méridionale. Nous participons aux négociations entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la Chine en vue de l'élaboration d'un code de conduite sur la mer de Chine méridionale. Toutes les parties doivent faire preuve de retenue et s'abstenir d'activités déstabilisatrices.

Les Philippines réaffirment leur volonté de respecter les obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, telles qu'amplifiées par la Déclaration de Manille de 1982 sur le règlement pacifique des différends internationaux. Les différends doivent être résolus pacifiquement, conformément au droit international, à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à la sentence arbitrale de 2016 sur la mer de Chine méridionale, qui est valide et juridiquement contraignante. Tout cela doit être pris en compte dans le cadre d'une approche globale et transversale de la sûreté maritime au sein du système des Nations Unies. Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) souligne la nécessité de mieux coordonner les efforts déployés à l'échelle mondiale pour sécuriser nos océans en

renforçant la gouvernance maritime, la bonne intendance de l'environnement et les mesures visant à prévenir une escalade des conflits en mer. Nous devons jouer notre rôle et avancer vers une architecture de sûreté maritime mondiale plus solide.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Oman.

**M. Al Kathiri** (Oman) (*parle en arabe*) : La délégation du Sultanat d'Oman remercie sincèrement la République hellénique amie de sa présidence judicieuse du Conseil de sécurité ce mois-ci et de sa précieuse initiative d'organiser cette séance de haut niveau à un moment où les défis liés à la sécurité de la navigation maritime sont de plus en plus nombreux, avec de multiples répercussions sur la paix et la sécurité internationales.

Nous nous associons aux représentants des délégations qui ont pris la parole avant nous pour souhaiter la bienvenue au Premier Ministre grec, M. Kyriakos Mitsotakis, et aux autres représentants de haut niveau participant à cette séance. Nous saluons leur présence et leurs contributions, qui enrichissent notre débat sur ce sujet important. Nous remercions également le Secrétaire général et les autres intervenants de leurs présentations exhaustives et de leurs déclarations constructives à l'appui des efforts déployés par la communauté internationale dans ce domaine vital.

Le Sultanat d'Oman, dont la situation géopolitique cruciale jouxte trois zones maritimes stratégiques, joue depuis des décennies un rôle actif en appui à la sécurité et à la sûreté de la navigation maritime régionale et internationale, sachant que ces eaux constituent une artère vitale pour le commerce et l'énergie au niveau mondial et reconnaissant l'importance des responsabilités juridiques, humanitaires et de sécurité qu'elles impliquent. Il a créé l'Organisme hydrographique national d'Oman, qui contribue à garantir la sécurité de la navigation et à fournir des données précises pour la navigation et le transport maritime, ainsi que le Centre de sûreté maritime, considéré comme un modèle de pointe dans la région pour la coordination immédiate et la réponse aux menaces maritimes et aux situations d'urgence, en coopération avec les autorités militaires et civiles nationales et les centres régionaux et internationaux compétents, sur la base d'une vision fondée sur la prévention, l'intervention rapide, l'analyse des données et la promotion d'un échange rapide d'informations.

Le Sultanat d'Oman a également cherché à harmoniser sa législation nationale avec les normes pertinentes du droit international, au premier rang desquelles la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui repose sur le principe de la liberté de navigation, garantit les responsabilités des États côtiers et des États de transit, et jette les bases juridiques du règlement des différends maritimes. En termes de capacités, le Sultanat d'Oman continue d'investir dans la modernisation de son infrastructure maritime afin de construire un système résilient capable de faire face aux risques récurrents. Convaincu de l'importance d'une action régionale commune, Oman a récemment accueilli la huitième édition de la Conférence de l'océan Indien, qui s'est concentrée sur les moyens de renforcer la coopération et l'intégration dans la gestion de la sûreté maritime.

Le Sultanat d'Oman est fermement convaincu que la sécurité des mers et des voies navigables est l'un des principaux piliers du maintien de la stabilité régionale et internationale car elle garantit la liberté de navigation, soutient le commerce international, préserve la sécurité alimentaire et énergétique, et promeut le développement durable. La multiplication des menaces transfrontières, telles que le terrorisme maritime, la piraterie, le trafic de personnes et de stupéfiants, la criminalité organisée et les trafics, ainsi que les conséquences environnementales des changements climatiques et les attaques contre les infrastructures maritimes, nécessite des réponses collectives réfléchies qui reflètent l'esprit de coopération et de partage des responsabilités inscrit dans la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, il convient de

mentionner le rôle central joué par le Sultanat d'Oman dans les efforts de médiation qui ont conduit à l'accord de cessez-le-feu annoncé le 6 mai pour garantir la liberté de navigation en mer Rouge et dans le détroit de Bab el-Mandab. Il s'agit là d'une étape constructive dans les démarches entreprises par Oman pour apaiser les tensions régionales, promouvoir la stabilité maritime et garantir la navigation et la fluidité du transport maritime international.

Dans ce contexte, le Sultanat d'Oman souligne l'importance de renforcer le respect du droit international, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, en tant que cadre juridique global pour toutes les activités intéressant les mers et les océans. Nous insistons sur la nécessité de mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de coopérer avec l'Organisation maritime internationale et d'autres organismes compétents. Le Sultanat d'Oman souligne également la nécessité de renforcer les capacités nationales des pays en développement, notamment dans les domaines de la surveillance maritime, de l'échange d'informations, des interventions d'urgence, de la protection des infrastructures et de la lutte contre la criminalité organisée, par le biais d'initiatives collectives soigneusement élaborées et de partenariats efficaces.

Mon pays considère également que la technologie moderne est un outil important pour renforcer la connaissance du domaine maritime et améliorer la capacité des États à relever les défis en temps opportun grâce à l'utilisation de satellites, à l'analyse de données et à l'intelligence artificielle. Nous soulignons également qu'il importe de s'attaquer à l'aggravation des effets des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, qui multiplient les risques pesant sur la sûreté maritime, et nous appelons la communauté internationale à élaborer des stratégies internationales intégrées pour la protection du milieu marin. Enfin, Oman souligne l'importance d'un dialogue constructif et de la diplomatie préventive comme moyens de parvenir à la sécurité collective, de régler les différends, de renforcer la confiance entre les États, et de créer un climat sûr et stable pour les activités maritimes, commerciales et économiques.

La politique étrangère du Sultanat d'Oman repose sur les principes de bon voisinage, de non-ingérence et de respect du droit international. Nous continuerons donc d'être un partenaire responsable en renforçant la sûreté maritime, en assurant la stabilité des couloirs internationaux et en appuyant les efforts multilatéraux visant à trouver des solutions efficaces et globales aux défis qui se posent concernant les mers et les océans, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales et de servir les intérêts de tous les peuples.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Lettonie.

**M<sup>me</sup> Pavļuta-Deslandes** (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général et les intervenants. Je remercie également la présidence grecque de son leadership. La Lettonie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne. Je souhaite à présent faire quelques observations à titre national.

Les menaces qui pèsent sur la sûreté maritime englobent de nombreux éléments, allant des atteintes à la sécurité des infrastructures maritimes aux attaques contre la navigation internationale, comme les actes de piraterie et les activités maritimes illécites. Toutefois, je voudrais me concentrer sur trois aspects, à savoir la responsabilité collective et individuelle des États, le rôle des États du pavillon et du secteur privé, et l'importance du milieu marin.

L'utilisation sûre, responsable et durable des océans et des mers du monde est une responsabilité partagée par tous les États Membres de l'ONU, qu'ils soient petits ou grands, côtiers ou sans littoral, continentaux ou insulaires.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a mis en place un cadre global régissant tous les espaces océaniques. Avec d'autres conventions internationales relatives aux activités maritimes, elle représente un ensemble de règles universellement applicables dans lequel s'inscrivent les activités menées dans les océans et les mers, et il est du devoir et de la responsabilité de tous les États Membres de la respecter en tant qu'élément du corpus de droit international.

Nous nous félicitons de l'adoption récente de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et nous invitons instamment toutes les parties prenantes à respecter les règles et normes adoptées au niveau international. Nous encourageons les États Membres de l'ONU à ratifier l'Accord lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'océan, qui se tiendra prochainement à Nice.

La sûreté maritime n'est pas seulement une responsabilité collective. Chaque État a le devoir de garantir le respect du droit international et la mise en œuvre des bonnes pratiques sur son territoire. Les États du pavillon ont la responsabilité d'exercer efficacement leur compétence et leur contrôle sur les navires battant leur pavillon. Il est dans l'intérêt de ces États de prévenir les cas de négligence ou les dommages intentionnels commis par leurs navires qui ne respecteraient pas les obligations énoncées dans le droit de la mer.

Pour garantir l'application du principe de responsabilité et le respect des normes, tous les acteurs doivent s'engager à respecter des normes strictes et les meilleures pratiques. C'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité des ports, des autorités maritimes, de l'immatriculation des navires, de la sécurité côtière et des mesures de sécurité qui relèvent de leur juridiction. De son côté, les acteurs du secteur privé, y compris les propriétaires, les exploitants et les gestionnaires, ont la responsabilité de mener leurs activités de manière responsable et irréprochable. Ils doivent notamment prendre les précautions qui s'imposent, se doter d'une assurance couvrant les accidents et les déversements, utiliser des dispositifs de suivi comme l'exigent les directives de l'Organisation maritime internationale, et respecter le droit international. Nous saluons la participation des intervenants du secteur privé, qui sont des partenaires importants pour assurer la sécurité et la sûreté maritimes.

Les pratiques maritimes dangereuses exposent le milieu marin, ainsi que la sécurité et la sûreté écologiques à de grands risques. Les navires qui ne respectent pas les normes fondamentales de sécurité ou qui opèrent sans assurance valide sont plus susceptibles de causer des marées noires catastrophiques, ce qui risque de causer des dommages irréversibles à l'environnement. Nous appelons tous les États à garantir la sécurité de la navigation en utilisant des navires en état de naviguer, équipés des technologies appropriées et dotés d'une assurance valide.

Pour conclure, la Lettonie réaffirme sa détermination à assurer la sécurité et la sûreté maritimes aux fins de la stabilité mondiale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Malte.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Grèce d'avoir organisé ce débat, qui arrive à point nommé. Je remercie également les intervenants de leurs observations précieuses. Malte s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne.

Le domaine maritime est essentiel pour les moyens de subsistance de l'humanité, l'habitat, les ressources et les voies de transport d'au moins 90 % du commerce intercontinental. Il relie les États et les régions, et permet d'établir des liens entre des pays éloignés les uns des autres. L'humanité est tributaire d'un domaine maritime sécurisé, sain et sûr pour préserver la paix, renforcer la sécurité et la stabilité

internationales, favoriser la croissance économique et la prospérité, garantir l'approvisionnement énergétique et préserver la diversité écologique et les moyens de subsistance des populations côtières.

Il est incontestable que le domaine maritime fait aujourd'hui face à des défis graves et complexes qui sont avant tout géopolitiques. Les attaques contre la marine marchande ont mis en lumière les menaces croissantes que les guerres par procuration et les différends font peser sur le transport maritime mondial. Deuxièmement, nous assistons aussi à l'augmentation de menaces pesant sur la navigation commerciale en raison des avancées technologiques. Il est possible que des attaques plus sophistiquées soient menées contre le transport maritime et les ports à l'avenir.

Il faut également continuer à protéger les gens de mer. Les États de la région, les services d'intervention côtière et les marines indépendantes doivent donc continuer à mener régulièrement des opérations conjointes en matière de lutte contre la piraterie, qui nécessite par ailleurs un appui international soutenu.

Ce défi est d'autant plus pressant que les groupes terroristes transnationaux se livrent à des activités criminelles pour financer leurs opérations. C'est pourquoi nous pensons que, pour lutter contre ces activités illicites que sont les actes de piraterie et les vols à main armée en mer, il importe de trouver des solutions durables à la dégradation de l'environnement, exacerbée par les changements climatiques, en assurant une coordination étroite entre tous les acteurs et en privilégiant les solutions locales.

À ces défis s'ajoutent les menaces croissantes qui pèsent sur notre sûreté maritime. Nous assistons à l'émergence d'un nouveau phénomène où des navires opèrent en dehors du cadre réglementaire international, souvent sans assurance valide. En outre, nous sommes de plus en plus préoccupés par le recours à des pratiques maritimes trompeuses, telles que la manipulation des systèmes d'identification automatique, les transferts de navire à navire et le recours à de faux documents, qui compromettent grandement la sécurité maritime et l'intégrité de nos mers.

Les incidents qui endommagent les câbles sous-marins constituent également une menace pour notre sécurité mondiale. Près de 99 % des données communiquées dans le monde sont transmises au moyen de câbles sous-marins. C'est sur cette infrastructure que repose l'échange mondial d'informations essentielles. Les dommages causés à ces câbles perturbent les réseaux internationaux, entraînent de lourdes pertes économiques et, dans un contexte où la concurrence géopolitique s'intensifie, sont utilisés comme levier pour exacerber des crises.

Toutefois, ces défis nous offrent aussi des possibilités. C'est pourquoi Malte, en collaboration avec des partenaires internationaux, a pris des mesures pour contrer ces menaces. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que Malte et Antigua-et-Barbuda se sont associées pour créer le Global Centre for Maritime Sanctions Monitoring (centre mondial de suivi des sanctions maritimes), chargé de renforcer les capacités des registres d'immatriculation de pavillons ainsi que de surveiller l'application des sanctions du Conseil de sécurité et les actes criminels commis en mer. Le centre vient d'être établi à La Valette et devrait atteindre sa capacité opérationnelle initiale en octobre 2025.

Malte continuera de travailler avec ses partenaires pour promouvoir le respect des principes fondamentaux régissant la traversée, la sécurité et la sûreté maritimes, ainsi que la protection des océans, et pour renforcer son rôle de garant mondial de la sûreté maritime et promouvoir le droit international, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. En outre, nous nous opposons fermement à toute mesure unilatérale susceptible de porter atteinte à la stabilité régionale et à l'ordre international fondé sur des règles, et nous invitons instamment tous les États à régler leurs différends par des moyens pacifiques, conformément au droit international, en

particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et ses mécanismes de règlement des différends.

Pour conclure, nous devons tenir compte des perspectives régionales en matière de sûreté maritime. Ce sont les acteurs régionaux qui sont le plus au fait des tenants et aboutissants de cette problématique. Il appartient donc à la communauté internationale, et au Conseil, de soutenir les initiatives régionales visant à renforcer la sûreté maritime. Pour assurer la sûreté maritime, nous devons impérativement joindre nos forces pour renforcer la gouvernance maritime en vue d'une utilisation durable des mers et des océans, fondée sur des règles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Irvani** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je félicite la Grèce de son accession à la présidence du Conseil et je la remercie d'avoir organisé ce débat public qui arrive à point nommé.

La liberté de navigation est une pierre angulaire du droit international, et la sûreté maritime est essentielle à sa protection. Ensemble, elles constituent un pilier de la paix et la stabilité mondiales, ainsi que des échanges commerciaux sans interruption. Aujourd'hui, toutefois, des menaces graves et croissantes pèsent sur ces principes, qu'il s'agisse de la piraterie, de la criminalité transnationale organisée, des activités de trafic ou des cyberattaques qui visent les infrastructures maritimes. Ces problèmes sont encore exacerbés par les mesures coercitives unilatérales, la présence militaire continue de certaines puissances, les actes d'agression et la politisation de la sûreté maritime sous le couvert de la sauvegarde de la liberté de navigation.

En tant que grande nation côtière bordant le golfe Persique et la mer d'Oman, l'Iran contribue depuis longtemps à la sécurité et à la stabilité du détroit d'Ormouz. Nos forces navales jouent également un rôle clef dans la sécurisation des corridors stratégiques, notamment le détroit de Bab el-Mandab et le nord de l'océan Indien, en garantissant un passage sûr aux navires commerciaux et pétroliers et en contribuant à la sûreté maritime régionale et internationale.

L'Iran a toujours insisté sur le fait qu'une stabilité maritime durable passait par une coopération régionale inclusive. Malheureusement, les mesures coercitives unilatérales, en particulier les sanctions extraterritoriales imposées par les États-Unis, sapent les efforts collectifs. Ces actions illégales ont rompu les liens commerciaux légitimes, ont conduit à la saisie illégale de cargaisons de pétrole iranien et violent le droit international et la Charte des Nations Unies, menaçant ainsi la sécurité de la navigation mondiale. La sûreté maritime ne doit pas être sélective ni faire l'objet d'interprétations unilatérales. Elle doit être défendue universellement et se fonder sur le droit international, la non-discrimination et le plein respect de la souveraineté des États. L'Iran reste pleinement attaché au droit maritime international et coopère avec toutes les parties prenantes responsables pour veiller à ce que les voies maritimes restent ouvertes, sûres et régies par l'état de droit, et non par la loi du plus fort.

Avant de conclure, nous rejetons catégoriquement les accusations sans fondement et politiquement motivées des représentants des États-Unis et du régime israélien. Ces accusations sont non seulement trompeuses, mais elles tentent aussi délibérément de déformer les réalités de la région afin de détourner l'attention des causes profondes de l'instabilité et de l'insécurité en mer Rouge et au-delà. L'allégation selon laquelle l'Iran viole l'embargo sur les armes imposé par l'ONU au Yémen est totalement infondée. L'Iran a toujours rejeté toute participation à des activités qui iraient à l'encontre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La résolution 2216 (2015) a été détournée à maintes reprises par les États-Unis pour justifier leurs mesures unilatérales illégales qui outrepassent le mandat du Conseil.

Soyons clairs : l'instabilité en mer Rouge et dans l'ensemble de la région ont pour causes profondes les atrocités qu'Israël continue de commettre à Gaza ainsi que son agression et son occupation qui se poursuivent dans toute la région, avec le plein appui des États-Unis et en toute impunité. Cette réalité ne peut être passée sous silence ni altérée par la désinformation. Le Conseil de sécurité doit s'attaquer à ces causes profondes et faire respecter l'ordre juridique international dont dépendent la paix et la sécurité maritimes mondiales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

**M. Montalvo Sosa** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Grèce d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat sur une question essentielle pour la paix et la stabilité internationales. Je suis heureux de vous voir présider cette séance, Monsieur le Président, qui revêt une importance historique pour votre pays.

Les océans, qui couvrent plus de 70 % de la planète, sont non seulement essentiels pour la biodiversité et la régulation du climat, mais ils soutiennent également les chaînes d'approvisionnement mondiales, le commerce international et les moyens de subsistance de millions de personnes. Le cadre juridique international, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, reste la base indispensable de la gouvernance maritime. La pleine mise en œuvre des instruments juridiques existants et le respect des obligations internationales sont essentiels à la protection de la sûreté maritime.

Toutefois, la menace croissante de la criminalité transnationale organisée continue de compromettre cette sûreté. La piraterie, le trafic illicite d'armes et de stupéfiants, la traite des personnes, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et les actes de terrorisme maritime ne sont que quelques-unes des menaces qui continuent d'évoluer et de se diversifier et qui sont aggravées par leurs liens avec d'autres crimes et l'emploi de nouvelles technologies. La criminalité transnationale organisée non seulement compromet la sécurité des routes maritimes et des infrastructures portuaires, elle nuit également à la stabilité économique, facilite les activités illicites et met en danger la vie et la sécurité des personnes. Cette menace s'est montrée capable de s'adapter, en utilisant les nouvelles technologies pour étendre sa portée et sa sophistication.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général ce matin, aucune région n'est épargnée par ce problème, et la situation s'aggrave, ce qui exige une réponse internationale coordonnée. Aucun État ne peut à lui seul relever ce défi mondial, complexe et interconnecté. La lutte contre la criminalité organisée dans l'environnement maritime requiert une coopération multilatérale efficace et soutenue. Il est essentiel de renforcer l'interopérabilité entre les systèmes de surveillance et de contrôle maritimes, d'améliorer les mécanismes d'échange d'informations et de promouvoir des opérations conjointes qui permettent de prévenir, de détecter et de punir efficacement les crimes. Le Premier Ministre Mitsotakis a résumé cette idée en une phrase ce matin : les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales. Il est également crucial que nous nous attaquions aux causes structurelles qui alimentent la criminalité maritime, telles que la pauvreté, les inégalités et les faiblesses institutionnelles. Il faut, en outre, renforcer la capacité des autorités maritimes et judiciaires à agir efficacement face à ces menaces, tout en garantissant le respect des droits humains et de l'état de droit.

En 2023, pendant la présidence de l'Équateur et à son initiative, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration qui reconnaît l'importance de renforcer la coopération internationale et régionale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, la piraterie et les vols à main armée commis en mer (S/PRST/2023/6). La criminalité transnationale organisée constitue une menace grave et persistante, y

compris pour la sûreté maritime, ce qui a été mentionné à maintes reprises au cours de ce débat. Il s'agit d'une question qui doit être examinée de manière plus systématique et avec une vision qui transcende les aspects opérationnels. La lutte contre ce fléau nécessite une volonté politique, des ressources et un engagement renouvelé en faveur de la coopération internationale. Ce n'est qu'au prix d'un effort collectif que nous pourrions faire en sorte que nos océans et nos sociétés soient des espaces de paix, de sécurité et de développement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

**M. Massari** (Italie) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation grecque d'avoir organisé la présente séance.

Je m'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et j'aimerais ajouter quelques observations à titre national.

Les menaces maritimes posent des défis importants, non seulement aux États côtiers et aux populations locales, mais aussi à la communauté internationale dans son ensemble. Ces menaces, telles que la piraterie, le terrorisme et diverses activités illicites, notamment le trafic de migrants, d'armes et de stupéfiants, ont des répercussions considérables sur la sécurité, l'économie et l'environnement. Elles compromettent la stabilité mondiale et restreignent la liberté de navigation, au profit de groupes terroristes et de la criminalité transnationale organisée.

Compte tenu de ces défis, nous reconnaissons l'importance du rôle joué par le Conseil de sécurité pour traiter la question de la sûreté maritime de manière globale et dans différentes régions. Cet effort doit s'appuyer sur les cadres juridiques internationaux existants. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer constitue le cadre juridique dans lequel doivent s'inscrire toutes les activités menées dans les mers et les océans. Parallèlement, d'autres conventions essentielles, telles que la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, 1988, constituent une base juridique solide pour les États Membres. S'appuyant sur ce fondement, le Conseil de sécurité peut renforcer la coopération internationale en mer, en proposant des orientations supplémentaires pour lutter contre l'insécurité maritime. Dans ce contexte, nous reconnaissons l'importance des décisions antérieures du Conseil de sécurité, notamment la déclaration du Président 15 de 2021 (S/PRST/2021/15) et la résolution 2634 (2022), qui traite spécifiquement de la menace de la piraterie et des vols à main armée commis dans le golfe de Guinée.

L'Italie reste fermement déterminée à traduire les recommandations du Conseil de sécurité en actions concrètes. Nous appuyons les efforts déployés pour renforcer la capacité des États Membres de prendre des mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée en mer et de partager les meilleures pratiques en matière de prévention et de répression du terrorisme, tout en collaborant étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales. L'année dernière, sous la présidence italienne du Groupe des Sept (G7), nous avons accueilli à Rome une réunion informelle du Groupe du G7 des Amis du golfe de Guinée, afin d'appuyer l'élaboration du cadre réglementaire et de renforcement des capacités des pays et des institutions régionales qui font partie de l'Architecture de Yaoundé. La mise en œuvre du Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que la présence régulière d'unités navales issues de plusieurs pays de l'Union européenne, dont l'Italie, et l'appui continu apporté par la communauté internationale ont tous joué un rôle crucial dans la réduction des actes de piraterie dans le golfe de Guinée. Ces progrès concrets témoignent clairement de la valeur que revêt une coopération étroite entre les acteurs locaux, régionaux et internationaux.

La région de la mer Rouge exige également une attention accrue, notamment en raison des attaques récurrentes contre des navires marchands et commerciaux internationaux. L'Italie participe activement à l'opération Aspides, qui vise à protéger les voies maritimes vitales conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à la résolution 2722 (2024).

Dans le même esprit, l'Italie est favorable à une approche multilatérale visant à garantir la stabilité de la région Indopacifique. Cette région revêt une importance cruciale pour l'économie mondiale et la résilience des chaînes d'approvisionnement internationales. Une telle approche est également indispensable pour relever efficacement les défis qui touchent aux intérêts communs de la communauté internationale, notamment les changements climatiques et la transition vers des solutions énergétiques durables.

Pour terminer, l'Italie reste fermement déterminée à défendre la liberté de navigation dans le monde entier et à renforcer le droit international de la mer.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

**M. Miarka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence grecque du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat, et j'exprime notre gratitude au Secrétaire général António Guterres et aux autres intervenants.

La Pologne appuie la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne. Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Garantir la sûreté maritime est une tâche complexe qui nécessite une approche interdisciplinaire globale. Elle implique de faire respecter les cadres juridiques, de renforcer les infrastructures et la résilience et de favoriser la coopération internationale. Nous nous réjouissons que les discussions se poursuivent sous diverses formes, notamment au sein de l'Union européenne et de l'OTAN, ainsi qu'au niveau régional, en vue de déterminer quels sont les outils les plus appropriés. À cet égard, la Pologne est favorable à une coopération étroite dans la région de la mer Baltique, y compris dans le cadre des travaux menés au sein du Conseil des États de la mer Baltique. Le moment est venu de renforcer et de remodeler le pilier politique de l'organisation, en mettant l'accent sur la sécurité de l'ensemble de la région. À cette fin, la présidence polonaise du Conseil des États de la mer Baltique axera ses efforts sur le renforcement de la résilience régionale.

Les menaces qui pèsent sur la sûreté maritime ont des conséquences déstabilisantes, et la campagne hybride menée par la Russie contre les infrastructures sous-marines critiques d'autres États baltes en est un exemple frappant. Cela représente un risque majeur tant pour les pays concernés que pour la sécurité mondiale. Nous devons tout mettre en œuvre pour préciser le statut juridique de tels actes au regard du droit international. Nous ne pouvons oublier que toutes les mesures prises par les États et les organisations internationales doivent respecter le droit international, avec la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour principe directeur. Une meilleure coopération juridique à l'échelle internationale, notamment en matière de partage des données, de coordination des enquêtes et de responsabilité juridique, peut contribuer considérablement à renforcer la protection des infrastructures au large et à prévenir les actes de sabotage et les cyberattaques physiques dont elles font l'objet. Les activités visant à compromettre la sécurité de la navigation et à créer des risques environnementaux ne doivent en aucun cas être tolérées. Dans ce contexte, la Pologne condamne le recours, par la Russie, à une flotte fantôme qui provoque des perturbations dans la mer Baltique et la mer du Nord et entrave d'autres voies maritimes. Lorsque des navires naviguent sous faux pavillon ou sans assurance, ils enfreignent le droit international de la mer et le droit maritime. Conscients

qu'il peut être difficile de leur attribuer la responsabilité de leurs actes, ils continuent de prendre pour cible les infrastructures en toute impunité. Il incombe à tous les États de surveiller les navires battant leur pavillon et de veiller à ce que ceux-ci respectent les normes écologiques et de sécurité.

La Pologne estime que, même si le droit de la mer, le droit maritime et le droit international présentent des limites en matière de protection des infrastructures sous-marines critiques, ils fournissent néanmoins des outils qui peuvent être mis en œuvre. À cette fin, la clarté juridique et l'application uniforme des cadres juridiques en vigueur sont indispensables. La protection des infrastructures sous-marines critiques doit se faire par anticipation, l'accent étant mis non seulement sur la prévention et l'intervention, mais aussi sur une dissuasion efficace.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Yamazaki** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer la gratitude du Japon à la Grèce pour avoir pris l'initiative d'organiser cette séance opportune sur un sujet aussi crucial. Je remercie également les intervenants de leurs contributions utiles.

En tant que nation maritime, le Japon considère la sécurité et la sûreté des mers comme vitales, tant pour lui-même que pour la communauté internationale dans son ensemble. Nous tirons tous et toutes profit des océans, car ils nous relient les uns aux autres en favorisant le commerce et les transports, nous fournissent des ressources naturelles et jouent un rôle indispensable dans la conservation de la biodiversité. Par conséquent, il est dans notre intérêt commun de respecter scrupuleusement l'état de droit en mer. À cet égard, je tiens à réaffirmer l'universalité et le caractère unitaire de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982, ainsi que son rôle irremplaçable dans l'établissement du cadre juridique qui régit toutes les activités intéressant les océans et les mers.

Je souhaite appeler l'attention du Conseil sur l'océan Indopacifique, qui représente un tiers de la superficie totale des océans de la planète. En 2016, le Japon a proposé une vision pour une région Indopacifique libre et ouverte, reposant sur trois piliers : premièrement, la promotion et l'établissement de l'état de droit, de la liberté de navigation et du libre-échange ; deuxièmement, la quête de la prospérité économique grâce à l'amélioration de la connectivité ; et troisièmement, un engagement en faveur de la paix et de la stabilité par le renforcement des capacités. Si l'on examine la réalité dans la région Indopacifique, les tentatives unilatérales de modifier le statu quo par la force ou la coercition se poursuivent et se renforcent en mer de Chine orientale et en mer de Chine méridionale. Nous redisons une fois de plus notre ferme opposition à de telles tentatives. Nous exprimons notre gratitude à celles et ceux qui ont manifesté leur attachement au règlement pacifique des différends en mer de Chine méridionale, conformément au droit international. Dans ce contexte, j'appelle tous les États Membres à rester fermes et à faire entendre leur voix pour défendre l'état de droit en mer, préserver la liberté de navigation et de survol et régler les conflits de manière pacifique, conformément au droit international tel qu'il est reflété dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La paix et la sûreté maritimes peuvent être garanties grâce aux efforts collectifs et inclusifs des États Membres. En particulier, il est de plus en plus nécessaire de renforcer la connaissance du domaine maritime afin de faire face aux nouvelles menaces qui pèsent sur les océans, telles que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la piraterie, le trafic de drogues, la traite des êtres humains, le trafic de migrants, les transferts de navire à navire, les catastrophes naturelles, la perturbation des câbles sous-marins et la pollution des mers. Ces menaces peuvent être combattues efficacement grâce aux efforts concertés des pays concernés, car tous les

océans sont reliés entre eux et sont indissociables. C'est pourquoi le Japon est déterminé à appuyer les efforts de renforcement des capacités des pays qui en ont besoin.

Pour terminer, le Japon continuera de coopérer avec la communauté internationale pour maintenir et renforcer l'ordre international libre et ouvert fondé sur le droit, afin que les nations et les peuples du monde puissent vivre dans la paix, la stabilité et la prospérité. Le Japon est résolu à mener les efforts mondiaux à cette fin.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Singapour.

**M. Gafoor** (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous nous joignons aux autres orateurs et oratrices pour remercier la Grèce d'avoir organisé ce débat de haut niveau très important, qui arrive à point nommé. Nous remercions également le Secrétaire général et les intervenants des exposés éclairants qu'ils ont présentés ce matin.

Depuis son adoption en 1982, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est devenue la pierre angulaire de la gouvernance de l'océan. La position de Singapour sur la Convention est bien connue. Il s'agit de la Constitution des océans, qui définit le cadre juridique dans lequel doivent s'inscrire toutes les activités intéressant les mers et les océans. Pour Singapour, plaque tournante internationale du transport maritime et de la navigation, il est primordial de maintenir des voies de communication maritimes ouvertes. Qu'il me soit permis de présenter nos vues sur ces questions.

Premièrement, les rivalités géostratégique entraînent de plus en plus d'incidents en mer entre des forces navales concurrentes. Comme l'indique le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), tous les efforts déployés pour faire face aux menaces pesant sur la sûreté maritime doivent être menés conformément au droit international, tel qu'il ressort des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, en tenant compte des autres instruments pertinents qui sont compatibles avec la Convention. Toutes les revendications maritimes doivent être conformes aux règles pertinentes prévues par la Convention, qui sont exhaustives, et l'ensemble des libertés, droits et obligations énoncés dans la Convention doivent être respectés et appliqués. Toute tentative de réinterprétation ou d'application sélective de la Convention risque de compromettre la stabilité juridique sur laquelle repose la communauté maritime mondiale.

Deuxièmement, les conflits régionaux peuvent s'étendre aux espaces maritimes environnants. Ainsi, les attaques des forces houthistes contre des navires en mer Rouge perturbent le commerce et menacent la liberté de navigation. Lors de telles crises, une réponse internationale coordonnée est fondamentale pour rétablir la liberté des transports maritimes. À cette fin, Singapour a participé à l'opération Prosperity Guardian en mer Rouge en 2024, en tant que membre des Forces maritimes combinées composées de 46 pays.

Troisièmement, la piraterie reste un fléau des mers. Compte tenu de la nature transfrontalière de la piraterie, la coopération multilatérale est indispensable. Singapour participe à des opérations multinationales de lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden avec les Forces maritimes combinées. Au niveau régional, nous accueillons le Centre de partage d'informations concernant l'Accord de coopération régionale contre la piraterie et les vols à main armée à l'encontre des navires en Asie et le Centre de fusion d'informations, qui permettent un échange rapide d'informations pour répondre aux incidents en mer. Par ailleurs, Singapour appuie le renforcement des capacités des États côtiers afin d'accroître la connaissance du domaine maritime et les capacités d'intervention.

Enfin, quatrièmement, nous devons nous prémunir contre les menaces émergentes. Les cyberattaques font peser de graves risques sur notre infrastructure

maritime mondiale. Un cyberspace sûr et résilient, fondé sur des règles, est essentiel à la sûreté maritime. La coopération internationale est nécessaire pour établir des normes et des règles solides. Les dommages causés aux réseaux de câbles sous-marins peuvent également perturber la connectivité. Chaque année, l'on dénombre entre 150 et 200 problèmes touchant les câbles sous-marins dans le monde, dont plus d'une cinquantaine de sectionnements de câbles dans la région Asie-Pacifique et l'océan Indien. Les gouvernements doivent collaborer avec le secteur pour renforcer la coopération et adopter les meilleures pratiques internationales en matière de protection et de réparation des câbles. Dans notre région, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) s'emploie à mettre à jour les Directives de l'ASEAN de 2019 et à renforcer notre réseau régional de câbles sous-marins.

Ces défis complexes en matière de sûreté maritime exigent que nous agissions ensemble pour garantir la pérennité de la paix, de la stabilité et de la liberté de nos océans.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Aron** (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie félicite la République hellénique d'avoir organisé la présente séance et souhaite chaleureusement la bienvenue au Conseil de sécurité à S. E. le Premier Ministre Kyriakos Mitsotakis. Nous remercions les intervenants de leurs précieuses observations.

La séance d'aujourd'hui est assurément importante, non seulement pour les îles et les États archipels, comme l'Indonésie, mais aussi pour le monde entier.

Depuis des temps immémoriaux, l'interconnexion du domaine maritime en fait une source de vie fondamentale pour l'humanité. Cela signifie également qu'une perturbation dans une partie de l'océan peut se répercuter sur l'ensemble de la planète, d'autant plus que le domaine maritime est de plus en plus exposé à des menaces complexes pour la sécurité, qu'il s'agisse des conflits territoriaux, de la criminalité transnationale organisée, des tensions géopolitiques ou de la dégradation de l'environnement.

Ma délégation voudrait mettre l'accent sur trois points, qui permettraient d'assurer la paix, la stabilité et la sécurité de la navigation en mer.

Premièrement, le respect du droit international doit être au cœur de nos efforts. Nous devons être guidés par la Constitution des océans, à savoir la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui doit rester le principal cadre juridique régissant les océans, notamment concernant les mesures communes que nous adoptons pour lutter contre les activités illicites menées en mer. Notre expérience collective montre que le règlement des différends conformément à la Convention s'est avéré non seulement efficace, mais aussi déterminant pour instaurer une confiance mutuelle entre les États. C'est pourquoi nous devons éviter les revendications unilatérales et les mesures coercitives qui compromettent la sécurité régionale et l'intégrité de notre ordre maritime commun.

Deuxièmement, il faut renforcer la coopération et la coordination régionales. La nature transfrontière et intersectorielle des défis maritimes signifie qu'aucun pays, quelle que soit sa capacité, ne peut les relever seul. En Asie du Sud-Est, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a contribué à transformer une région autrefois sujette aux conflits en une zone de paix, de stabilité et de prospérité. L'Indonésie est déterminée à contribuer activement aux initiatives régionales, notamment l'Association des États riverains de l'océan Indien et le Forum régional de l'ASEAN. L'Indonésie soutient également le Forum maritime de l'ASEAN, avec l'ASEAN Maritime Outlook (Orientations maritimes de l'ASEAN), afin de recenser

les domaines de collaboration et promouvoir des principes communs pour faire progresser la coopération maritime.

Troisièmement, nous devons mettre en place une architecture de sûreté maritime inclusive et résiliente. L'importance de la sécurité dans le domaine maritime exige que nous établissions une base solide pour relever efficacement les défis en mer. Il faut encourager les mesures de confiance, les programmes de renforcement des capacités, la coordination humanitaire et les codes de conduite ancrés dans le dialogue et le respect mutuel. Dans notre région, l'architecture de sûreté maritime repose sur l'initiative dénommée « ASEAN Outlook on the Indo-Pacific » (Orientations de l'ASEAN sur la région Indopacifique). Elle établit un principe clair : l'océan doit servir de passerelle et non de champ de bataille ; il faut un océan de paix, et non une mer de suspicion.

De Jakarta à New York, et du détroit de Malacca à la mer Méditerranée, nous sommes liés par les courants de notre interdépendance. L'Indonésie est prête à mettre le cap, avec tous ses partenaires, sur un domaine maritime pacifique, sûr, juste et résilient pour les générations à venir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

**M. Briz Gutiérrez** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala remercie la présidence grecque du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public, qui nous permet de réfléchir aux défis actuels posés à la sécurité et à la paix internationales dans le domaine maritime. De même, il salue et apprécie à sa juste valeur la note de cadrage établie pour cette séance, et souligne en particulier son troisième paragraphe, dans lequel il est fait mention de la résilience économique, du bien-être des nations et du développement durable.

Bien que notre pays ait un littoral relativement petit, il jouit d'une position privilégiée puisqu'il bénéficie d'un accès à l'océan Pacifique et à la mer des Caraïbes. Cette configuration géographique, si elle est bénéfique, peut aussi être une source de menaces.

Le Guatemala est particulièrement préoccupé par l'augmentation des menaces transnationales qui apparaissent dans l'espace maritime, en particulier le trafic de drogue, la traite des êtres humains et le trafic d'armes. En outre, la pêche illicite, la pollution et l'exploitation non durable des ressources restent des menaces importantes, en particulier pour les États côtiers et insulaires. En plus de porter atteinte à la sécurité collective, toutes ces activités illicites nuisent au développement économique de nos pays.

C'est pourquoi le Guatemala réaffirme sa détermination à renforcer les mécanismes multilatéraux visant à garantir la liberté de navigation, à lutter contre la criminalité transnationale et à promouvoir une gouvernance maritime efficace, et souligne l'importance de préserver l'utilisation légitime des océans.

Par ailleurs, nous nous félicitons des efforts de coopération déployés par le Bureau des affaires juridiques, par l'intermédiaire de programmes d'assistance qui visent à répondre aux besoins stratégiques des États en développement en matière de gouvernance des océans et de droit de la mer.

Le Guatemala reconnaît que la sûreté maritime est indissociable du développement durable. À cet égard, il est primordial d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités maritimes, technologiques et logistiques. La sûreté maritime est un bien commun qui doit être préservé en faisant preuve de responsabilité, de solidarité et d'une vision stratégique. Depuis ses côtes de l'océan Pacifique et de la mer des Caraïbes, le Guatemala réaffirme sa volonté de contribuer activement à rendre les mers sûres, durables et pacifiques.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

**M. Hoang Giang Dang** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie la Grèce d'avoir organisé ce débat public opportun sur une question cruciale d'importance mondiale.

Au cours des dernières années, les menaces maritimes ont gagné en complexité et en ampleur pour englober un large éventail de défis, notamment la piraterie, les vols à main armée en mer et le sabotage d'infrastructures maritimes. En outre, les changements climatiques ont engendré de nouveaux risques, tels que l'élévation du niveau de la mer, les phénomènes météorologiques extrêmes et la modification des itinéraires commerciaux, qui exacerbent les vulnérabilités existantes. Ces menaces ont de profondes répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Pour relever ces défis, nous devons adopter une approche globale et intégrée qui repose sur des technologies de pointe, des cadres juridiques solides et une coopération internationale resserrée.

Premièrement, il faut renforcer les mesures concrètes de coopération pour garantir la sûreté maritime mondiale et régionale. Les patrouilles navales menées collectivement dans les zones à haut risque peuvent décourager la piraterie et d'autres activités illicites. Il faut adopter et mettre à profit les technologies de pointe en matière de surveillance, de détection et d'intervention. Les États doivent œuvrer de concert pour investir dans la formation du personnel, tout en formulant des accords internationaux de partage des données et en garantissant un accès équitable aux pays en développement. Dans le même temps, compte tenu du risque accru de cyberattaques visant des infrastructures critiques, telles que les ports et les voies de navigation, il est vital d'adopter des protocoles internationaux en matière de cybersécurité et de nouer des partenariats public-privé pour remédier aux vulnérabilités et garantir la résilience des infrastructures maritimes.

Deuxièmement, il est urgent de renforcer la coordination multilatérale, en particulier entre les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, et en synergie avec les mécanismes régionaux. Le Conseil de sécurité doit assumer son rôle et sa responsabilité de premier plan s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et il doit continuer d'apporter des contributions importantes et concrètes au renforcement de la sûreté maritime.

Troisièmement, les cadres et outils juridiques et réglementaires existants doivent être améliorés pour répondre efficacement à l'évolution des menaces. Les politiques, les réglementations et la conduite des États en mer doivent être conformes au droit international, en particulier à la Charte des Nations Unies et à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982. La Convention définit un cadre juridique global pour les océans, dans lequel doivent s'inscrire toutes les activités intéressant les mers et les océans. Les États doivent s'acquitter pleinement des obligations juridiques qui leur incombent en vertu de la Convention, respecter la souveraineté, les intérêts et les activités économiques légitimes des États concernés, et régler leurs différends par des moyens pacifiques, conformément au droit international. Ils doivent également respecter les processus diplomatiques et juridiques, et garantir la liberté, la sécurité et la sûreté de la navigation et du survol, en évitant les actes susceptibles de compliquer la situation ou de créer des tensions.

En tant qu'État côtier, le Viet Nam se félicite de tous les efforts et de toutes les initiatives visant à promouvoir la sécurité et la sûreté maritimes. Nous travaillons en étroite collaboration avec les partenaires concernés, de manière bilatérale et multilatérale, afin de prévenir et de combattre les crimes commis en mer et d'assurer la sûreté maritime en mer de l'Est, ou mer de Chine méridionale. Le Viet Nam participe de manière active et constructive aux mécanismes dirigés par l'Association des

nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et visant à promouvoir la coopération et la sûreté maritimes. Nous effectuons régulièrement des patrouilles conjointes et contribuons à des mécanismes d'échange d'informations avec les pays voisins, notamment la Chine, les Philippines et la Malaisie, pour l'application du droit maritime et les interventions d'urgence.

Pour maintenir la paix, la stabilité et la liberté de navigation et de survol dans la région, ainsi que pour faciliter le règlement pacifique des différends en mer de Chine méridionale, le Viet Nam est déterminé à collaborer avec l'ASEAN et la Chine pour appliquer pleinement et efficacement la Déclaration de 2002 sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale et pour faire avancer les négociations en vue d'un code de conduite pour les parties en mer de Chine méridionale, conformément au droit international et en particulier à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Monténégro.

**M<sup>me</sup> Radulovic** (Monténégro) (*parle en anglais*) : Le Monténégro s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et souhaite faire quelques observations à titre national.

Nous remercions la Grèce d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui et mis l'accent sur la sûreté maritime, qui est d'une importance capitale pour la paix mondiale, le développement durable et la résilience économique.

Nous reconnaissons que la criminalité transnationale organisée, le terrorisme, la traite des personnes, le trafic d'armes, ainsi que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée représentent de graves menaces pour la sûreté maritime et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Ces menaces sont exacerbées par des risques émergents, cybermenaces, menaces hybrides et perturbation des infrastructures maritimes critiques, telles que les câbles pour l'énergie et les données, qui sont indispensables au commerce mondial et à la desserte numérique. Le Monténégro abrite l'un de ces liens stratégiques, à savoir le dispositif sous-marin d'interconnexion électrique avec l'Italie.

En réponse à ces menaces, le Monténégro, en tant que membre crédible de la communauté internationale, continue de renforcer ses capacités maritimes. Nous avons lancé le projet de modernisation des infrastructures navales le plus ambitieux à ce jour, qui prévoit l'achat et la construction de deux patrouilleurs, en coopération avec la France. Cela permettra de renforcer nos capacités nationales et contribuera à une meilleure sécurité en nous permettant de participer plus activement aux opérations maritimes collectives, puisque l'un des navires sera exclusivement dédié à cette tâche.

En outre, en juin, le Monténégro accueillera l'exercice naval 2025 organisé dans le cadre de l'Initiative adriatique-ionienne visant à renforcer l'interopérabilité, la mise en commun des informations et la disponibilité opérationnelle pour lutter contre les menaces maritimes dans le bassin adriatique-ionien. Depuis plusieurs années, le Monténégro participe également à l'opération Atalanta de l'Union européenne, qui vise à lutter contre la piraterie dans la Corne de l'Afrique et l'océan Indien occidental. En outre, en coopération avec l'Albanie, et très bientôt avec la Grèce, le Monténégro contribue aux efforts internationaux visant à améliorer la perception de la situation, à renforcer les capacités et à décourager le terrorisme maritime en Méditerranée.

Nous sommes convaincus que le renforcement de la sûreté maritime passe par une action multilatérale fondée sur le droit international et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le Monténégro réaffirme son engagement inébranlable à respecter la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et les résolutions

pertinentes du Conseil de sécurité qui concernent les menaces pesant sur la sûreté maritime. Face à la complexité de ces menaces, nous estimons qu'il est essentiel de poursuivre les discussions sur cette question au sein du Conseil de sécurité. Nous jugeons par ailleurs bénéfique une coordination plus étroite avec les organismes compétents des Nations Unies en appui à une approche globale de la sûreté maritime à l'échelle du système.

Pour terminer, le Monténégro réaffirme son plein appui à la coopération internationale pour lutter contre les menaces en mer et se tient prêt à continuer de contribuer à cet effort, en mer, par le dialogue et dans le cadre de partenariats.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

**M. Zahneisen** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement la Grèce d'avoir organisé cette séance opportune.

L'Allemagne se rallie sans réserve à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, et je voudrais ajouter quelques réflexions supplémentaires à titre national.

L'Allemagne est profondément convaincue que la sûreté maritime est indispensable à la stabilité mondiale. Il s'agit bien sûr aussi d'une condition préalable à la prospérité économique. Les perturbations des voies maritimes menacent directement les chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment en ce qui concerne les minéraux critiques, les denrées alimentaires et l'énergie. J'ajouterai que cette situation touche également de plus en plus l'Europe, où la sûreté maritime en mer Baltique a gagné en importance compte tenu des menaces actuelles, dont la complexité et la gravité vont croissantes. L'Allemagne reste une fervente partisane du renforcement de la coopération internationale pour relever ces défis mondiaux en matière de sûreté maritime.

En mer Rouge, nous contribuons à la protection de la navigation dans le cadre de l'opération Aspides de l'Union européenne. En Méditerranée, nous participons à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban en tant que pays pilote du Groupe d'intervention navale, et à l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, dite IRINI. Dans le golfe de Guinée, nous soutenons la coopération régionale entre les États côtiers d'Afrique de l'Ouest et ceux d'Afrique centrale, dans le cadre du Groupe du G7 des Amis du golfe de Guinée, notamment en ce qui concerne l'application du Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre. Nous nous engageons à aider nos partenaires dans la région à traduire le Code de conduite de Yaoundé en un document contraignant. Dans ce contexte, nous avons également appuyé la formation du personnel portuaire dans la région afin de garantir la sûreté et la sécurité des ports et des navires.

S'agissant de l'avenir, je voudrais formuler deux brèves observations.

Premièrement, nous serions heureux que le Conseil de sécurité débâte plus régulièrement du thème de la sûreté maritime. Nous pensons que ces discussions doivent se concentrer sur la sûreté maritime dans des régions géographiques spécifiques ainsi que sur des questions thématiques, telles que les changements climatiques et la sûreté maritime, les menaces maritimes hybrides et les couloirs de navigation vitaux.

Deuxièmement et dernier point, l'Allemagne est pleinement convaincue que la sûreté maritime et le droit international sont étroitement liés. Nos océans ne deviendront un endroit plus sûr que si nous mettons des règles en place et si nous appliquons tous ces règles et les faisons respecter. C'est la raison pour laquelle l'Allemagne, qui est également le pays hôte du Tribunal international du droit de la mer, restera

fermement engagée en faveur d'un domaine maritime libre, ouvert et sûr, fondé sur le droit international, tel que consacré par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Et nous espérons que le Conseil de sécurité sera un fervent défenseur de cette cause.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

**M. Kössler** (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

En tant que pays enclavé, l'Autriche n'a pas d'accès direct à la mer, mais nous sommes profondément conscients du fait que la sûreté maritime n'est pas l'affaire des seuls États côtiers. En fait, tous les États sont concernés par la sécurité des océans du monde.

Premièrement, nous soulignons le rôle central du droit international, en particulier de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La Convention est plus qu'un cadre juridique ; c'est un pilier fondamental de la paix et de la stabilité internationales. Le respect du droit international est indispensable et constitue une condition préalable à la lutte contre la piraterie, à la réglementation des axes maritimes et au règlement des différends maritimes. La même approche doit être appliquée aux nouveaux phénomènes, tels que l'élévation du niveau de la mer.

Deuxièmement, nous appuyons également l'important rôle joué par l'Union européenne dans la promotion de la stabilité maritime. L'Autriche contribue à l'opération maritime Aspides de l'Union européenne en mer Rouge et à son opération IRINI en mer Méditerranée. Cette dernière fait respecter l'embargo sur les armes imposé par l'ONU à la Libye et montre la façon dont l'Union européenne peut agir pour appuyer les mandats fondamentaux du Conseil de sécurité.

Troisièmement, les menaces maritimes sont souvent le reflet des vulnérabilités terrestres, telles que le trafic, le terrorisme et la piraterie. À ce propos, nous organiserons une conférence sur la lutte contre le terrorisme à Vienne au début du mois de juin. Ces vulnérabilités sont souvent dues à une gouvernance fragile ou à des conflits locaux. C'est pourquoi l'Autriche encourage les approches globales et préventives, et estime que le Conseil doit tirer parti des compétences d'autres entités des Nations Unies, telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Quatrièmement, en ce qui concerne le lien entre climat et sécurité, l'élévation du niveau de la mer menace l'existence même de certains États Membres. Les actes illicites en mer, des marées noires aux attaques de navires, peuvent causer des dégâts dévastateurs à l'environnement. L'Autriche souligne que les efforts en matière de sûreté maritime doivent intégrer la résilience climatique, la protection de la biodiversité maritime et l'utilisation durable des ressources océaniques, car il s'agit là de menaces de sécurité aux implications considérables.

Enfin, nous appuyons vigoureusement la conclusion d'un cessez-le-feu de 30 jours dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Comme l'a dit le représentant de la Roumanie aujourd'hui, un cessez-le-feu maritime pourrait être un élément essentiel sur la voie de la paix.

La candidature de l'Autriche au Conseil de sécurité pour la période 2027-2028 est guidée par notre engagement en faveur du droit international, d'un multilatéralisme efficace et d'une approche globale de la paix. Ces principes s'appliquent aussi bien en mer que sur terre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

**M. Vinhas** (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal félicite la présidence grecque du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat, qui tombe à point nommé.

En tant que nation maritime possédant l'une des plus grandes zones économiques exclusives d'Europe et 11 îles habitées et dont les trois quarts de la population vivent dans des zones côtières, le Portugal est conscient du fait que la sûreté maritime n'est pas une préoccupation lointaine mais une réalité quotidienne. Notre souveraineté et notre sécurité économique, environnementale et humaine sont profondément liées à la sécurité des mers.

Ces dernières années, les menaces maritimes ont pris de l'ampleur et se sont complexifiées. En effet, selon l'Organisation maritime internationale, le nombre d'incidents survenus cette année a presque doublé par rapport à la même période en 2024. Les attaques des houthistes contre les navires de commerce en mer Rouge et dans le golfe d'Aden accentuent les tensions existantes dans la région, perturbant davantage le commerce mondial en augmentant les coûts du transport et les émissions de gaz à effet de serre. La mer Méditerranée continue d'être utilisée par les passeurs comme un itinéraire pour la migration illégale, la traite des êtres humains et le trafic d'armes. Dans le golfe de Guinée, l'augmentation généralisée des actes de piraterie, des vols de pétrole et de la pêche illicite et non déclarée ne fait qu'exacerber l'instabilité régionale. Toutes ces activités sont de plus en plus liées entre elles. Ces menaces cumulées déstabilisent les régions, affaiblissent l'autorité de l'État et mettent des vies en danger. Pourtant, si le Conseil de sécurité s'est saisi de menaces spécifiques pesant sur la sûreté maritime au fil des ans, il s'y est rarement attaqué de manière systématique.

Face à ces menaces, le Portugal estime que notre réponse doit reposer sur le droit international, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. En tant que Constitution de nos océans, la Convention demeure essentielle pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sûreté maritime, garantir la liberté de navigation et promouvoir l'état de droit en mer. Nous avons également besoin d'une coopération soutenue en mer. Le Portugal contribue activement aux opérations de l'Union européenne qui traduisent cet engagement en actes, de l'opération IRINI en Méditerranée à l'opération Atalanta au large de la Corne de l'Afrique. Le Portugal appuie également les présences maritimes coordonnées de l'Union européenne, en particulier dans le golfe de Guinée. L'appropriation locale et la coordination régionale sont capitales. Les mesures d'assistance fournies par l'Union européenne à l'Architecture de Yaoundé sont un bon exemple de la promotion d'une perception partagée de la situation et d'une cohérence opérationnelle. Nous accueillons également à Lisbonne le Centre opérationnel d'analyse du renseignement maritime pour les stupéfiants, une instance très efficace pour la coopération multilatérale et interrégionale dans la lutte contre le trafic de drogue par voie maritime.

En favorisant les synergies entre l'aide humanitaire, la coopération pour le développement et les mesures de sécurité, les États et les organisations internationales ont plus de chances de s'attaquer aux causes profondes des crises complexes. Le renforcement des capacités est primordial et doit être adapté aux besoins et au profil des menaces propres à chaque pays. Des projets tels que l'appui à la sécurité maritime intégrée en Afrique de l'Ouest, un projet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest financé par l'Union européenne et géré et cofinancé par le Portugal, et la Bourse ONU-Portugal pour l'océan – Programme de renforcement des capacités aux fins de la gouvernance durable de l'océan et de l'économie bleue sont de bons exemples de la manière dont on peut renforcer les capacités dans les domaines de la sûreté et de la gouvernance maritimes. En complément de ces efforts,

le Centre de l'Atlantique, créé en 2021 et comptant déjà 26 États membres, joue également un rôle pertinent dans ce domaine. Le Centre évalue les menaces et facilite le dialogue politique, en développant les connaissances et en mettant en œuvre des projets multilatéraux de renforcement des capacités, améliorant ainsi la sécurité collective et la stabilité dans l'espace maritime. Qui plus est, le Portugal encourage le Conseil de sécurité à envisager quelques mesures afin de passer d'une réponse réactive en cas de crise à une action durable et préventive.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit aborder la question de la sûreté maritime de manière transversale et systématique, en demandant au Secrétaire général de présenter des rapports sur une base régulière et en appelant à la tenue de réunions thématiques qui vont au-delà des réactions aux incidents.

Deuxièmement, la réaffirmation de la centralité de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer au sein du Conseil de sécurité est une contribution importante à un ordre maritime fondé sur des règles.

Troisièmement, le renforcement de la coopération du Conseil avec les dispositifs régionaux de sûreté maritime, tels que l'Architecture de Yaoundé, avec la tenue de séances d'information régulières et un appui à l'assistance technique par l'intermédiaire des mécanismes des Nations Unies, peut également contribuer à prévenir les menaces pour la sûreté maritime.

Quatrièmement et enfin, le Conseil doit promouvoir l'inclusion de la sûreté maritime dans les mandats des opérations de paix, le cas échéant, en particulier dans les régions où l'instabilité en mer et sur terre se renforce mutuellement.

Le Portugal reste déterminé à travailler avec tous les partenaires pour veiller à ce que nos mers restent ouvertes, sûres et régies par l'état de droit. Il s'agit d'une priorité claire pour notre candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour le mandat 2027-2028.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie.

**M. Gospodinov** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, et je voudrais faire quelques observations à titre national.

Je voudrais tout d'abord remercier notre voisine, la Grèce, d'avoir organisé le présent débat public de haut niveau sur le renforcement de la sûreté maritime.

Le débat d'aujourd'hui est particulièrement important et contribuera à soutenir et à mieux comprendre le sujet complexe de la sûreté maritime, qui fait partie intégrante de la question de la sécurité mondiale. Il y a une demande croissante pour que se tienne une discussion multilatérale sur ce sujet, car il concerne tous les pays de la même manière, qu'ils soient côtiers ou sans littoral. La Bulgarie est prête à travailler avec les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour renforcer la coopération internationale en vue de lutter contre les menaces à la sûreté maritime, et réaffirme son attachement à la liberté de navigation et à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982.

Les menaces pour la sûreté maritime, contrairement aux menaces pour la sécurité maritime, sont le fait de l'homme : la piraterie, les attaques armées en mer, les activités terroristes, le trafic illicite de drogues et d'armes, la traite des personnes, les pressions environnementales dues aux changements climatiques et le détournement de cargaisons. Ces dangers sont dynamiques et de plus en plus hybrides, fusionnant des éléments de conflit traditionnel et de guerre non conventionnelle. La protection des espaces maritimes contre les menaces et les actes illicites intentionnels nécessite des efforts communs de la part des acteurs gouvernementaux et non

gouvernementaux. La sûreté maritime pourrait être assurée par une approche globale associant les autorités nationales et les parties prenantes régionales et mondiales. Garantir la sûreté maritime exige également des partenariats solides et durables entre les autorités civiles et militaires.

Une coopération réussie en matière de sûreté maritime implique non seulement d'identifier les parties prenantes, dont la puissance et l'influence varient, mais aussi de permettre le développement des capacités opérationnelles et leur renforcement mutuel. La surveillance et le partage d'informations sont les premières étapes d'un processus de coopération pragmatique et fructueux, fondé sur la confiance et visant à parvenir à une prise de conscience commune de la situation qui prévaut dans le domaine maritime.

En tant qu'État riverain de la mer Noire, la Bulgarie est convaincue du rôle positif que joue la sûreté maritime dans le contexte d'une sécurité fondée sur la coopération et est très préoccupée par les menaces actuelles en mer Noire et dans les régions voisines en raison de la guerre d'agression de la Fédération de Russie en Ukraine et des opérations de la flotte fantôme de la Russie. À cet égard, je tiens à insister sur l'importance de la coopération pour relever les défis en matière de sécurité dans la région de la mer Noire et citer le Groupe de travail sur les mesures antimines en mer Noire comme exemple d'un engagement mutuel entre les pays alliés de cette région pour lutter contre la menace des mines et garantir la sécurité du trafic maritime.

La sûreté maritime dans la région de la mer Noire est cruciale et toute tentative de limiter cette liberté par la force doit être fermement rejetée.

Les problèmes de sécurité dans la région ont mis en évidence la nécessité d'intensifier les travaux visant à développer la connectivité énergétique, des transports et numérique. La Bulgarie participe au projet de câble sous-marin de la mer Noire qui, grâce à la pose de câbles sous-marins électriques et à fibres optiques parallèles, contribuera à renforcer la connectivité en mer Noire. La poursuite du développement des infrastructures et de la connectivité régionales répond aux enjeux locaux en matière de sécurité et témoigne également de l'importance de notre région pour la sécurité alimentaire mondiale.

Convaincue que la coopération est essentielle pour régler les problèmes liés à la sécurité en général et à la sûreté maritime en particulier, la Bulgarie met la dernière main à ses préparatifs pour assumer au 1<sup>er</sup> juillet la présidence en exercice de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire. Au cours de notre présidence, nous souhaitons faire avancer les discussions sur la croissance bleue et la connectivité, tout en préservant l'écosystème en tant que patrimoine naturel précieux et en protégeant les ressources marines et côtières. Nous devons redoubler d'efforts pour préserver la nature de l'organisation en tant que modèle de coopération économique multilatérale et pour favoriser une communauté fondée sur la collaboration et des valeurs partagées.

Pour conclure, la Bulgarie est attachée aux initiatives régionales et mondiales qui garantissent la sécurité et la liberté de navigation tout en luttant de manière globale contre les menaces qui pèsent sur la sûreté maritime. Nous sommes convaincus que les défis géopolitiques actuels en mer, sur terre et dans l'espace ne peuvent être relevés que par le dialogue et la coopération.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mozambique.

**M. Fernandes** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la présidence grecque, de votre conduite du Conseil ce mois-ci et de l'organisation de ce débat opportun. Nous remercions également le Secrétaire général et les intervenants de leurs contributions éclairantes de ce matin.

La sûreté maritime ne se limite pas à la navigation ; elle est intrinsèquement liée à la paix internationale, au développement durable et à la stabilité économique mondiale.

Avec plus de 90 % du commerce mondial transporté par voie maritime, les menaces qui pèsent sur les routes maritimes mettent en péril des chaînes d'approvisionnement critiques et compromettent la sécurité alimentaire et énergétique ainsi que les moyens de subsistance de millions de personnes.

Les activités maritimes illicites telles que la piraterie, les vols à main armée, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, le terrorisme maritime, le trafic d'armes et de stupéfiants et la traite d'êtres humains sont de plus en plus liées et ont des effets déstabilisateurs au niveau mondial.

Les menaces récentes en mer Rouge nous rappellent brutalement la rapidité avec laquelle l'insécurité maritime peut s'aggraver et se répercuter à l'échelle mondiale. Ces défis complexes justifient des réponses coordonnées et multilatérales fondées sur la coopération internationale.

Pour le Mozambique, la sûreté maritime n'est pas un concept abstrait mais une réalité. En 2010, un navire mozambicain a été capturé dans le canal du Mozambique. C'est grâce à une coopération internationale rapide, et notamment l'aide des forces navales indiennes, que l'équipage a pu être secouru sain et sauf. Cette expérience a démontré à la fois la nature mondiale des menaces maritimes et le pouvoir de la solidarité et de la coopération pour y faire face.

C'est pourquoi le Mozambique réaffirme la centralité de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982, en tant que fondement juridique de la gouvernance maritime. Nous demandons instamment à tous les États de respecter et d'appliquer intégralement les dispositions de la Convention, qui reste notre constitution pour les océans. Nous insistons également sur l'importance d'une mise en œuvre complète et universelle des cadres connexes élaborés dans le cadre de l'Organisation maritime internationale.

Au niveau régional, le Mozambique soutient la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050, adoptée par l'Union africaine, la Stratégie de sûreté maritime intégrée de la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'État du port dans l'océan Indien. Ces instruments sont essentiels pour la coordination, la surveillance, l'application des lois, le renforcement des capacités et la coordination de la réponse.

Nous saluons l'attention constante portée par le Conseil de sécurité aux menaces maritimes, notamment par le biais des résolutions 1814 (2008), 1838 (2008), 2018 (2011), 2039 (2012), 2240 (2015) et 2634 (2022). Ces instruments renforcent le principe selon lequel la sûreté maritime est au cœur du mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales du Conseil de sécurité.

Je voudrais souligner brièvement cinq priorités du point de vue du Mozambique.

Premièrement, une mobilisation soutenue du Conseil est nécessaire. Le Conseil de sécurité doit rester saisi des menaces maritimes et prendre des mesures décisives pour préserver la paix et la sécurité en mer.

Deuxièmement, il faut s'attaquer aux causes profondes. La criminalité maritime est souvent alimentée par les conditions qui règnent à terre, telles que la pauvreté, le chômage et l'absence de gouvernance. Il est indispensable de s'attaquer à ces facteurs pour garantir une sûreté maritime durable.

Troisièmement, les capacités juridiques et institutionnelles doivent être renforcées. Nous appelons à la pleine mise en œuvre des instruments juridiques pertinents et à un soutien international pour renforcer les efforts nationaux visant à poursuivre

les auteurs de crimes maritimes et à combler les lacunes en matière d'application de la loi.

Quatrièmement, les cadres de sécurité coopérative doivent être renforcés. Au sein de cadres tels que la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 pour les plateformes de mise en commun de l'information, il faut renforcer la coordination régionale pour s'adapter à l'évolution de l'ampleur et de la complexité des menaces maritimes.

Enfin, il faut investir dans le renforcement des capacités. Les investissements dans les systèmes de surveillance, les capacités navales, les infrastructures portuaires et la formation du personnel sont d'une importance cruciale. La communauté internationale doit renforcer son appui pour donner aux États africains les moyens d'assurer la sécurité de leurs eaux.

La sûreté maritime sous-tend l'économie bleue, protège la souveraineté nationale et préserve la paix régionale. Elle doit être abordée de manière globale, en associant la sécurité, le développement, la bonne intendance de l'environnement et la justice.

Pour terminer, le Mozambique réaffirme sa détermination à travailler main dans la main avec ses partenaires, proches et lointains, afin de garantir que nos mers restent un espace partagé de paix et de prospérité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lituanie.

**M. Paulauskas** (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne.

À titre national, je tiens à remercier la présidence grecque du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat. À n'en pas douter, la sûreté maritime est étroitement liée au multilatéralisme dans son ensemble, et ce débat arrive à point nommé.

Aujourd'hui, la mer Baltique est au premier plan des préoccupations émergentes en matière de sûreté maritime. Cette évolution très préoccupante est illustrée par les récents événements survenus dans la zone économique exclusive de l'Estonie, où un pétrolier sans pavillon d'une flotte fantôme, visé par des sanctions du Royaume-Uni et escorté par un avion de chasse russe en violation de l'espace aérien estonien, a refusé d'être inspecté. La Lituanie soutient pleinement les mesures prises par l'Estonie pour garantir la sécurité et la sûreté maritimes, conformément au droit international.

Nous sommes également préoccupés par la saisie par la Russie d'un cargo grec en transit dans un port estonien. Il s'agit là d'un nouvel exemple frappant de provocation irresponsable de la part d'un membre permanent du Conseil, au mépris de ses propres obligations internationales.

Récemment, la région de la mer Baltique a vu apparaître un nombre croissant de navires de la prétendue flotte fantôme russe, des pétroliers vieillissants et mal entretenus qui opèrent souvent sans assurance et dont les membres d'équipage ne sont pas qualifiés. Ces navires présentent non seulement des risques importants pour la sécurité maritime et l'environnement, mais compromettent également la sécurité des infrastructures sous-marines. Rien que depuis octobre 2023, au moins 11 câbles sous-marins et un pipeline ont été endommagés en mer Baltique, dans la plupart des cas par des navires de la flotte fantôme traînant des ancres sur les fonds marins.

Pour répondre à ces incidents, nous avons pris des mesures pour améliorer notre cadre juridique. Au titre de nos efforts internationaux, la Lituanie a adhéré en novembre 2024 à la Déclaration commune internationale sur la sécurité et la résilience des câbles sous-marins à l'ère de la numérisation mondiale, une initiative lancée par les États-Unis. Il faut toutefois faire davantage pour relever efficacement ces défis. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer fournit un cadre

juridique solide pour la protection des infrastructures sous-marines, mais sa mise en œuvre effective est indispensable. Les États doivent exercer leur compétence et leur contrôle effectifs sur les navires battant leur pavillon, en veillant à ce qu'ils ne mettent pas en danger des infrastructures sous-marines critiques. Dans le même temps, la question de savoir si les navires n'arborant aucun pavillon et ne dépendant d'aucune juridiction claire sont pleinement couverts par la Convention reste ouverte.

La protection de ces infrastructures critiques est une responsabilité partagée. En ce qui concerne la flotte fantôme, la communauté internationale doit agir pour mettre fin à la vente et au transfert de pétroliers vieillissants à des entités opaques et non conformes, car ces navires finissent souvent dans des flottes fantômes qui menacent la sécurité et la sûreté maritimes.

L'environnement de la sûreté maritime dans son ensemble est en outre fragilisé par l'agression en cours de la Russie contre l'Ukraine dans la région de la mer Noire. La Russie attaque et détruit continuellement les infrastructures ukrainiennes d'exportation céréalières en mer Noire et dans les ports du Danube. Elle s'est également retirée de l'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens, soutenue par l'ONU, et a profité de la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et des engrais.

La Russie ne doit pas être récompensée pour son instrumentalisation de la nourriture. Le mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétaire de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux ne doit pas être renouvelé. Signé dans le cadre de l'Initiative de la mer Noire, qui a permis de fournir des céréales ukrainiennes aux consommateurs du monde entier, le mémorandum d'accord n'est plus nécessaire. Son utilité pour l'approvisionnement alimentaire mondial est discutable, alors qu'il coûte un montant considérable à l'ONU.

La sûreté maritime ne peut être pleinement abordée sans tenir compte de l'une des menaces les plus anciennes et les plus méconnues qui pèse sur elle, à savoir les munitions immergées en mer, y compris les armes chimiques immergées. Nous prenons note de la préoccupation croissante de la communauté mondiale à cet égard et reconnaissons que la question des munitions immergées en mer transcende la protection de l'environnement et relève de la sécurité. Depuis 2010, la Lituanie a piloté les efforts menés par la communauté internationale à cet égard, étant à l'origine de la première résolution de l'Assemblée générale sur les mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer. La dernière mise à jour a été adoptée à l'unanimité en 2023 et coparrainée par plus de 50 pays.

La Lituanie préconise l'adoption de mesures pratiques, notamment l'examen des modalités en vue d'une base de données volontaire sur les munitions chimiques immergées en mer, portant sur les lieux d'immersion, la nature et la quantité des déchets déversés et, dans la mesure du possible, l'état actuel des munitions chimiques.

La Lituanie est une nation maritime, qui participe à plusieurs initiatives internationales soutenant la coopération et le commerce maritimes, et contribuant à la sécurité alimentaire et énergétique mondiale. L'Initiative des trois mers, qui évolue rapidement et à laquelle la Grèce a récemment adhéré, offre à l'Europe la possibilité d'étendre l'axe de connectivité nord-sud et de donner un élan à une coopération et à une croissance multidimensionnelles. Cela nous permet également d'améliorer les réseaux de transport, de diversifier les ressources et les voies d'acheminement de l'énergie, et de construire des infrastructures résilientes. Nous appelons également tous les États Membres à considérer la sûreté maritime comme une question de responsabilité partagée, pour protéger nos mers, soutenir la prise de décisions fondées sur la science et faire respecter le droit international.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer constitue le cadre juridique dans lequel doivent s'inscrire toutes les activités menées dans les mers et les océans. Nous devons reconnaître l'importante contribution de la Convention au développement durable ainsi qu'à la paix, à la sécurité, à la coopération et aux relations amicales entre toutes les nations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

**M. Llosa** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Mission permanente de la Grèce de son invitation à participer à ce débat important, et des efforts diligents qu'elle déploie à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous saluons par ailleurs la participation à ce débat de S. E. le Premier Ministre grec, M. Kyriakos Mitsotakis.

La présidence grecque nous a réunis à point nommé pour examiner un sujet dont la portée et l'intérêt sont de nature mondiale, étant donné que le renforcement de la sûreté maritime grâce à la coopération internationale nous concerne tous. Nous estimons qu'il convient d'insister sur la nécessité d'exercer un multilatéralisme fondé sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier la sécurité collective et le règlement pacifique des différends.

Nos intérêts en matière de sûreté maritime sont pleinement conformes aux résolutions adoptées par le Conseil. Nous condamnons les attaques perpétrées par les houthistes contre des navires marchands en mer Rouge et dans le golfe d'Aden. Nous déplorons que ces attaques sapent la stabilité des chaînes d'approvisionnement et le développement économique, perturbant considérablement le commerce régional et mondial et empêchant l'acheminement normal des denrées alimentaires, du carburant, de l'aide humanitaire et d'autres biens essentiels partout dans le monde.

En vertu des principes susmentionnés, nous exprimons notre plein appui aux efforts de médiation déployés par le Secrétaire général par l'intermédiaire de son Envoyé spécial pour le Yémen.

Le Pérou, en tant que membre de l'Organisation maritime internationale (OMI) et, en particulier, de son conseil, participe à l'élaboration des normes les plus élevées en matière de sécurité et de sûreté maritimes, en accordant la priorité au maintien de la liberté de navigation. Nous réaffirmons notre soutien à la résolution sur la sécurité maritime dans la zone de la mer Rouge, adoptée à la 108<sup>e</sup> session du Comité de la sécurité maritime de l'Organisation maritime internationale (OMI), dont le paragraphe 11 encourage toutes les parties à fournir des informations pertinentes à l'OMI, le cas échéant.

C'est pourquoi, conformément à notre engagement en faveur de la gouvernance maritime internationale et à notre volonté de continuer à collaborer à la réalisation de cet objectif en tant que membre du Conseil de l'OMI pour le mandat 2026-2027, dans le cadre de la 110<sup>e</sup> session du Comité, qui se tiendra en juin prochain, nous continuerons, avec le soutien d'autres États membres, à faire avancer la proposition présentée par le Pérou en avril, visant à promouvoir l'utilisation de centres internationaux d'échange d'informations maritimes afin d'agencer les efforts de lutte contre les menaces posées par la criminalité organisée dans le domaine maritime.

La proposition souligne l'importance d'un réseau intégré de centres internationaux d'échange d'informations maritimes, ou d'organismes similaires, pour anticiper, prévenir et assurer une coordination efficace face à des incidents et des menaces, renforçant ainsi la protection du commerce international et de l'environnement marin.

La marine péruvienne est actuellement responsable du centre de fusion d'informations maritimes pour l'Amérique latine, où les informations maritimes sont

collectées et analysées afin de lutter contre les menaces communes, telles que la piraterie, le vol à main armée, le trafic illicite de drogues et d'armes, la traite d'êtres humains, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et d'autres activités illicites.

À cet égard, en mars, le Pérou, avec l'appui de la Belgique, de la Colombie, de l'Équateur et de l'Inde, a proposé d'inclure ces menaces de manière plus complète dans le plan stratégique du Comité juridique de l'OMI.

Enfin, j'exhorte les États membres de l'OMI à resserrer ces liens en partageant des informations pertinentes sur les menaces susmentionnées, dans le cadre d'une approche préventive, et en fournissant des ressources techniques et financières à cette fin, afin d'en assurer le développement et le renforcement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

**M. Larsen** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est une grande nation maritime dont le littoral relie les océans Pacifique, Indien et Austral. Nous dépendons fortement d'un domaine maritime libre, ouvert et sûr, géré conformément au droit international. Nous nous félicitons de l'orientation du débat d'aujourd'hui, car nous sommes d'accord pour dire que des menaces et des entraves à la sûreté maritime continuent de se faire jour et d'évoluer, et que c'est une source de préoccupation pour le Conseil de sécurité.

L'Australie sera toujours en quête d'un monde dans lequel les différends sont réglés de manière pacifique, par le biais de règles et de normes convenues. Lorsque des différends maritimes surviennent, il est impératif que les parties non seulement respectent le droit international, mais aussi qu'elles utilisent les cadres et les mécanismes établis pour les régler. Nous soulignons la primauté de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui définit les cadres juridiques dans lesquels toutes les activités menées dans les océans et les mers doivent s'inscrire.

Nous rejetons les revendications maritimes excessives et illégales qui sont incompatibles avec la Convention. Les comportements qui restreignent la capacité d'autres pays d'exercer leurs droits souverains ne sont pas acceptables, pas plus que les activités qui entravent la liberté de navigation et de survol.

Nous restons préoccupés par les comportements qui risquent de provoquer des erreurs d'appréciation et une escalade des tensions, en particulier en mer de Chine méridionale, où nous avons assisté à des actions dangereuses et agressives, notamment contre les Philippines.

L'Australie condamne également les attaques contre la navigation en mer Rouge et dans le golfe d'Aden. Les frappes terroristes des houthistes sur les navires commerciaux perturbent gravement les droits et la liberté de navigation, le commerce international et la sécurité maritime, ce qui est inacceptable. Entre-temps, la destruction délibérée de câbles sous-marins dans la mer Baltique et ailleurs a causé des dommages économiques et autres à notre communauté mondiale interconnectée. Comme le montrent ces cas, il existe un besoin évident de coopération mondiale et régionale pour garantir que les atteintes à la sûreté maritime sont maîtrisées et que les différends sont réglés de manière pacifique.

L'Australie collabore avec ses partenaires de la région Indopacifique pour relever les défis régionaux en matière de sûreté maritime. En Asie du Sud-Est, nous investissons dans des partenariats visant à améliorer la connaissance du domaine maritime, à soutenir la gestion durable des ressources marines et la protection de l'environnement marin, et à faire respecter la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous réaffirmons également notre appui sans faille à la centralité et

à l'unité de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et à la mise en œuvre concrète des perspectives de l'ASEAN sur l'Indopacifique.

Dans le Pacifique, nous travaillons avec les pays partenaires pour lutter contre la criminalité transnationale et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. L'Australie collabore également avec l'Union européenne et d'autres acteurs pour appuyer la délimitation des frontières maritimes dans le Pacifique, qui doit être préservée face à la menace de l'élévation du niveau de la mer.

Dans l'océan Indien, nous jouons un rôle de premier plan dans la promotion des capacités en matière de sûreté maritime, notamment par l'intermédiaire de l'Association des États riverains de l'océan Indien.

Nous soutenons l'appel de la Grèce à utiliser les organisations internationales compétentes pour gérer les questions de sûreté maritime, et à protéger et renforcer le respect des instruments juridiques existants. L'Australie est un membre fondateur de l'Organisation maritime internationale et continue de souligner le caractère universel et unifié de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous continuons d'insister sur le fait que le droit international et le multilatéralisme sont le fondement de notre sécurité et de notre prospérité communes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Van Schalkwyk** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud félicite la Grèce de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai.

Nous saluons la tenue de ce débat public de haut niveau sur le renforcement de la sûreté maritime par la coopération internationale dans l'intérêt de la stabilité mondiale.

Si la sûreté maritime est essentielle à la stabilité mondiale, notamment par la sécurisation des routes commerciales vitales et des réseaux de transport maritime, nous devons insister sur l'importance d'adopter une approche globale afin de lutter contre les menaces de source terrestre qui pèsent sur elle. Cela est particulièrement vrai pour les pays touchés par des conflits armés.

Plus de 80 % du commerce mondial est transporté par voie maritime et 97 % des données mondiales transitent par des câbles sous-marins. Toutefois, des menaces telles que la piraterie, le terrorisme, les vols à main armée commis en mer et les trafics illicites constituent des défis importants pour la stabilité mondiale. La perturbation des routes maritimes constitue une menace directe pour la sécurité alimentaire internationale, les minéraux critiques, la sécurité énergétique, les chaînes d'approvisionnement mondiales et la stabilité économique. La sûreté maritime est devenue un domaine d'intérêt important pour la paix et la sécurité internationales, avec les récentes escalades dans des régions telles que la mer Rouge et les menaces pesant sur les voies commerciales maritimes et les points de passage obligés, qui ont des conséquences négatives sur l'économie mondiale.

En Afrique, l'insécurité maritime s'est manifestée par des actes de piraterie, notamment au large du golfe de Guinée et de la Corne de l'Afrique. Ce qui est clair, cependant, c'est qu'il ne s'agit pas de la principale source d'instabilité, mais plutôt d'un symptôme des conflits et des crises qui se déroulent sur terre.

L'Afrique du Sud est préoccupée par l'insécurité maritime croissante et en particulier par les activités illicites exacerbées par la criminalité transnationale organisée. Pour faire face à ces problèmes, nous devons renforcer les efforts internationaux visant à contrer les menaces qui pèsent sur la sûreté maritime. Je voudrais mettre l'accent sur les points suivants.

Nous devons investir dans le renforcement des capacités nationales et la formation des forces chargées de la sûreté maritime, en particulier dans les régions vulnérables face aux menaces pour la sécurité. Nous devons ratifier les instruments juridiques internationaux pertinents qui régissent les espaces maritimes et la lutte contre l'insécurité maritime, et adhérer à ces instruments, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, un instrument juridique fondamental qui établit l'ordre en matière de gouvernance des océans, réduit les différends territoriaux, préserve la haute mer pour tous et garantit l'utilisation durable de nos ressources océaniques. Un autre élément consiste à renforcer le partage d'informations entre les pays et leur coopération en matière de renseignement afin de prévenir et de combattre les atteintes à la sûreté maritime. Nous devons également mener des opérations et des exercices conjoints en vue de renforcer la confiance et la coopération entre les pays. En outre, nous devons favoriser les partenariats régionaux et mondiaux dans le but de promouvoir la coopération et la coordination sur les questions de sûreté maritime. Nous devons élaborer et mettre en œuvre des stratégies efficaces en matière de sûreté maritime qui s'attaquent aux causes profondes des menaces pesant sur la sûreté maritime, mais qui favorisent également l'utilisation légitime des océans et l'accès à ceux-ci, et qui protègent les vies humaines en mer ainsi que les moyens de subsistance et la sécurité des populations côtières. Nous devons étudier la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies pour réduire l'insécurité maritime. Enfin, nous devons renforcer la coopération judiciaire entre les États, y compris en matière d'extradition des auteurs d'infractions maritimes.

Pour terminer, il est indispensable que la communauté internationale s'unisse pour trouver des solutions durables afin de remédier au fléau grandissant de l'insécurité maritime. Cette démarche doit reposer sur une approche globale qui s'attaque aux causes profondes, lesquelles trouvent principalement leur origine sur la terre ferme, mais se manifestent aussi dans le domaine maritime.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Maurice.

**M. Meetarbhan** (Maurice) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Grèce d'avoir organisé le présent débat, qui revêt une importance capitale s'agissant du renforcement de l'architecture mondiale de sûreté maritime et de la stabilité mondiale.

Comme beaucoup d'autres petits États insulaires, Maurice exerce ses droits souverains sur des ressources qui s'étendent sur de vastes zones maritimes. Bien que les petits États insulaires en développement (PEID) se définissent souvent comme de grands États océaniques, ils ne sont pas en mesure de faire respecter de manière indépendante les droits qui leur sont reconnus en vertu du droit international, en raison principalement de capacités insuffisantes en matière de surveillance maritime. La contribution de Maurice au présent débat portera principalement sur la surveillance maritime en tant que condition préalable essentielle à l'amélioration de la sûreté maritime dans son ensemble.

L'incapacité à exercer une surveillance maritime efficace a des répercussions sur la sécurité économique des PEID, qui n'ont souvent qu'un accès limité, voire inexistant, à d'autres ressources naturelles. À titre d'exemple, Maurice dispose d'une zone économique exclusive (ZEE) qui représente environ 1 000 fois la superficie de sa masse terrestre. En effet, de nombreux PEID ont droit à de vastes ZEE en vertu du régime archipélagique prévu par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous affirmons que la coopération régionale est indispensable à la surveillance maritime afin de garantir la conservation et l'exercice effectif des droits consacrés par le droit international. Il est impératif que les États mettent en commun leurs ressources et établissent des mécanismes régionaux de surveillance qui fonctionnent dans le cadre de systèmes mondiaux intégrés. La surveillance maritime est intrinsèquement liée à l'exercice des droits économiques des PEID et, par conséquent, les

actes commis en mer, tels que les déversements d'hydrocarbures, peuvent avoir des conséquences désastreuses non seulement pour l'environnement, mais aussi pour la sécurité économique de ces États.

Maurice se trouve au milieu de l'océan Indien, par lequel transite plus de la moitié du commerce maritime mondial. Une part importante du commerce mondial du pétrole transite par cet océan. Des mesures de sécurité rigoureuses et une coopération internationale solide sont nécessaires pour préserver les intérêts et garantir la sécurité des États côtiers. Dans le but de consolider et d'étendre l'architecture régionale de sûreté maritime, Maurice a accueilli, ces dernières années, trois conférences sur la sûreté maritime dans la région. Maurice s'est également engagée à mettre en œuvre la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 en faveur de la sûreté maritime, et à œuvrer à la création d'un mécanisme régional visant à renforcer la collaboration entre les États côtiers et la communauté internationale afin d'améliorer la sûreté et la gouvernance maritimes.

Maurice est convaincue que la collaboration internationale, l'échange de renseignements et les initiatives de renforcement des capacités sont déterminantes pour consolider la sûreté maritime. On ne saurait améliorer sensiblement les capacités de surveillance maritime sans l'appui de la communauté internationale. La sécurité économique et la résilience sont des composantes essentielles de la sécurité globale nécessaire au maintien de la stabilité mondiale, et Maurice est convaincue que des débats tels que celui que nous menons aujourd'hui contribueront de manière positive à la coopération régionale et mondiale en vue d'améliorer la surveillance maritime et de renforcer la sécurité pour tous et toutes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

**M. Tammsaar** (Estonie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public.

Nous nous associons à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Qu'il me soit permis d'ajouter les points suivants à titre national.

À l'instar des Grecs, nous, les Estoniens, nous sommes toujours considérés comme un peuple de gens de mer. Les frontières de l'Estonie sont bordées pour plus de la moitié par la mer Baltique, qui a été une source de nourriture et un axe commercial majeur tout au long de notre histoire. En tant qu'État côtier, l'Estonie a une responsabilité particulière dans la réduction des risques liés à la sûreté et à la sécurité maritimes dans notre région et au-delà.

Je voudrais m'attarder sur les conditions de sécurité en mer Baltique : tout d'abord, sur la flotte dite « fantôme » et, ensuite, sur les réseaux sous-marins d'énergie et de communication.

Depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, le nombre de navires se livrant à des activités illégales, y compris en mer Baltique, et se soustrayant au respect des règles de sécurité ou des réglementations environnementales a considérablement augmenté. La flotte dite « fantôme », composée de près de 2 000 navires non conformes, est utilisée pour contourner les sanctions et financer la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Cette flotte est principalement utilisée pour transporter du pétrole brut et des produits pétroliers provenant de Russie. Les navires sont souvent en mauvais état et ne bénéficient pas d'une couverture d'assurance fiable. Ils constituent une menace directe pour la sûreté maritime et le milieu sous-marin et côtier. Ce n'est qu'une question de temps avant qu'ils ne provoquent une catastrophe majeure. Cela aurait des conséquences désastreuses sur l'environnement maritime particulièrement fragile de la mer Baltique, et ce sont les États côtiers qui auraient à supporter le poids des dommages.

De plus en plus de navires composant la flotte fantôme en mer Baltique naviguent sans pavillon ou sous un faux pavillon. Le 13 mai, un navire-citerne baptisé *Jaguar*, dépourvu de pavillon et d'assurance, a pénétré dans la zone économique exclusive de l'Estonie. Le navire a refusé d'accéder à la demande d'inspection des autorités estoniennes, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui accorde aux États le droit d'inspecter les navires dépourvus de nationalité. Alors que le navire poursuivait sa route, un avion de chasse russe a délibérément violé l'espace aérien de l'Estonie et a escorté le navire jusqu'aux eaux territoriales de la Russie. Ce fait dangereux prouve, entre autres, qu'il existe un lien évident entre la flotte fantôme et la Russie. Nous appelons la Russie à mettre immédiatement fin à son comportement irresponsable. Nous exhortons également toutes les parties prenantes concernées à promouvoir des mesures visant à prévenir les opérations illégales menées dans le secteur maritime par la flotte fantôme, conformément à la résolution correspondante de l'Organisation maritime internationale, adoptée le 6 décembre 2023.

Enfin, les dommages causés aux infrastructures sous-marines critiques de la mer Baltique sont également devenus fréquents. Quatre faits graves ont été recensés entre octobre 2023 et janvier de cette année. Nous réaffirmons que tout dommage causé à des infrastructures sous-marines, qu'il soit délibéré ou dû à une négligence coupable, dans les zones économiques exclusives d'autres États ou en haute mer, doit être considéré comme une infraction passible de sanctions conformément à l'article 113 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Pour reprendre les mots prononcés ce matin par le Secrétaire général, le respect du droit international est la condition première de la sûreté maritime.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

**M<sup>me</sup> Ni Mhuircheartaigh** (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et tient à ajouter les observations suivantes.

Le monde est confronté à un climat de sécurité de plus en plus difficile et conflictuel. En Irlande, nous sommes conscients que, dans notre monde numérisé, la réussite économique dépend des infrastructures mondiales de communication et d'énergie qui traversent nos eaux. Nous comprenons également que, dans un monde connecté en permanence, ce qui se passe dans une partie de l'océan peut avoir de profondes répercussions dans le monde entier.

Nous nous joignons à d'autres pour souligner qu'il importe de protéger les infrastructures maritimes critiques, les câbles sous-marins et les infrastructures énergétiques, tout en améliorant la connaissance du domaine maritime. Nous insistons également sur l'importance de renforcer la collaboration et la coopération entre les parties prenantes dans le cadre du règlement des problèmes de sûreté maritime.

L'Irlande a eu le plaisir de contribuer aux opérations navales menées par l'Union européenne. Ainsi, en prenant part à l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, l'opération IRINI, l'Irlande a pu manifester son appui sans faille à la paix et à la stabilité en Libye et en mer Méditerranée.

En tant que pays insulaire disposant d'une zone économique exclusive dont la superficie est presque sept fois supérieure à celle de notre superficie terrestre, nous attachons une importance capitale à la sécurité de nos mers. Le dernier examen de la politique de défense de l'Irlande a mis en évidence la nécessité d'accorder une attention particulière à la sûreté maritime. C'est sur cette base que nous sommes en train d'élaborer notre première stratégie nationale de sûreté maritime. Nous sommes déterminés à élargir et à approfondir nos actions en matière de sécurité internationale et à collaborer avec des partenaires des secteurs public et privé.

Le respect du droit international dans nos océans est indispensable au maintien de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité internationales. L'Irlande souligne l'universalité et le caractère unitaire de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et réaffirme que la Convention définit le cadre juridique dans lequel doivent s'inscrire toutes les activités intéressant les mers et les océans. La Convention revêt une importance stratégique en ce qu'elle sert de base nationale, régionale et mondiale à l'action et à la coopération dans le domaine des océans. Il faut en préserver l'intégrité, comme le reconnaît l'Assemblée générale dans sa résolution annuelle sur les océans et le droit de la mer.

L'Irlande appelle tous les États qui n'ont pas encore ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ou qui n'y ont pas encore adhéré à envisager de le faire dès maintenant, ainsi qu'à ratifier et à mettre effectivement en œuvre les conventions pertinentes et les autres instruments internationaux élaborés dans le cadre de la Convention.

En outre, l'Irlande exhorte tous les États à adopter un comportement responsable dans le domaine maritime. Nous sommes opposés à toute pratique visant délibérément à endommager l'infrastructure d'un autre État, à inciter à la provocation ou à se soustraire à la loi. L'Irlande s'oppose également aux pratiques qui, par négligence délibérée, présentent des risques écologiques pour le milieu marin.

Pour terminer, l'Irlande rappelle que l'océan est un indivis mondial et que l'existence d'un ordre juridique stable pour les mers et l'utilisation pacifique de l'océan contribueront à l'instauration d'un ordre économique international juste et équitable. Cela facilitera la communication au sein de la communauté internationale, favorisera l'utilisation équitable de ses ressources et contribuera à garantir la protection et la préservation du milieu marin.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

**M. Endoni** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la Grèce de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai et la remercie d'avoir organisé ce débat public de haut niveau consacré au renforcement de la sûreté maritime par la coopération internationale aux fins de la stabilité mondiale.

L'espace maritime mondial, qui englobe les océans et les mers du monde, reste une zone vitale et cruciale pour le maintien de la stabilité mondiale et de la liberté de passage. À ce titre, la sûreté maritime demeure essentielle à la réalisation de la paix et de la sécurité internationales.

Le Nigéria est fermement attaché au maintien de la sûreté maritime et de la coopération multilatérale. Notre engagement repose sur un dévouement de longue date et une profonde compréhension des réalités et des défis en constante évolution auxquels l'espace maritime est confronté. Nous sommes déterminés à respecter les obligations juridiques qui nous incombent en vertu des instruments liés à la mer, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982.

Le Nigéria estime qu'une collaboration régionale fructueuse pour le règlement des problèmes transnationaux de sûreté maritime tient en grande partie aux capacités nationales. C'est pourquoi nous avons donné la priorité au renforcement de nos capacités nationales afin d'assurer une protection efficace de notre espace maritime. À cet égard, le Gouvernement nigérian a investi plus de 195 millions de dollars pour mettre en place le cadre de l'infrastructure intégrée de sécurité nationale et de protection des voies navigables. Ce cadre, également appelé Deep Blue Project, est une plateforme d'intervention rapide dans le domaine de la sûreté maritime.

En plus de s'attaquer à la piraterie et aux autres menaces qui pèsent sur la sûreté maritime, notamment en renforçant la coopération internationale dans le golfe de

Guinée, le Nigéria s'est engagé à accueillir le quartier général du Groupe de travail des Forces maritimes combinées pour le golfe de Guinée en vue de faire de cette force un mécanisme transnational important pour la région.

Le Gouvernement nigérian s'est en outre fixé comme priorité de respecter les obligations qui incombent au pays en vertu du Code de conduite de Yaoundé, qui reste l'instrument de coopération internationale le plus visible pour lutter contre la piraterie et d'autres infractions dans notre région maritime. Nous utilisons également le Code pour partager des informations avec les États Membres en vue d'améliorer l'échange de renseignements en temps utile et de renforcer les capacités d'intervention rapide. Par ailleurs, nous avons fait preuve de bonne foi dans la mise en œuvre de la résolution 2733 (2024), en prenant des mesures telles que l'organisation de patrouilles régulières le long de nos frontières maritimes, la réalisation de perquisitions et de saisies, et l'utilisation de systèmes de surveillance par la marine nigériane.

Pour garantir l'efficacité de la coopération internationale en matière de renforcement de la sûreté maritime, il faut tirer parti des atouts des organisations régionales et intégrer les compétences régionales. Cette collaboration peut contribuer à accroître les ressources et les connaissances, à apporter une expérience opérationnelle précieuse, à renforcer les cadres de sécurité régionaux et à supprimer les chevauchements d'activités. Dans le même temps, l'application du principe de responsabilité et la transparence doivent rester au cœur de ces efforts.

L'un des enjeux majeurs de la sécurité nationale est de renforcer la souveraineté des eaux nationales dans le golfe de Guinée et de préserver une source d'alimentation vitale pour la population. Par conséquent, le renforcement des capacités et de la présence de la marine peut aider la région à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui a des répercussions négatives sur les moyens de subsistance et les perspectives économiques des populations locales.

Le Nigéria apprécie à leur juste valeur les contributions que les partenaires internationaux et les acteurs maritimes commerciaux apportent pour améliorer la sûreté et la sécurité dans le golfe de Guinée. Nous saluons également l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour son attachement et son appui à l'architecture régionale, ainsi que pour les efforts déployés en vue de trouver des solutions aux problèmes de sûreté maritime dans le golfe de Guinée. C'est pourquoi nous soulignons qu'il importe de renforcer les capacités des États du golfe de Guinée afin qu'ils puissent combattre et prévenir efficacement la piraterie et les autres problèmes de sécurité auxquels la région est confrontée.

Nous pensons que les efforts visant à améliorer l'efficacité des interventions nationales et régionales en matière de sûreté maritime doivent être solides, collectifs et ciblés. À cet égard, nous soulignons que le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer dans l'élaboration de nouvelles stratégies qui permettraient de faire face aux tendances nouvelles et émergentes. Enfin, conscients que le maintien de la paix et de la sécurité internationales n'est pas l'affaire d'un seul pays, nous attendons avec intérêt la mise en place d'une collaboration plus étroite qui rendra notre environnement maritime plus sûr et plus durable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ukraine.

**M<sup>me</sup> Hayovyshyn** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous saluons la participation du Premier Ministre grec, S. E. M. Kyriakos Mitsotakis, et remercions la présidence grecque du Conseil d'avoir organisé cet important débat aujourd'hui. Nous remercions également tous les intervenants de leurs éclairages très utiles.

L'Ukraine s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

La question de la sûreté maritime est de plus en plus pressante. Comme cela a été souligné à juste titre, des mers sûres et sécurisées sont indispensables à la paix internationale, à la résilience économique et au développement durable. En outre, ces questions relèvent directement de la responsabilité du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Ukraine, en tant qu'État maritime, accorde une priorité absolue à la sûreté maritime. Cette question touche directement à la sécurité énergétique et alimentaire, car les atteintes à la sûreté maritime ont une incidence sur les chaînes d'approvisionnement, retardent les expéditions vitales et compromettent l'accès aux biens essentiels.

Malgré les menaces auxquelles elle est confrontée, l'Ukraine reste déterminée à garantir la sécurité dans ses eaux territoriales. La mise en place d'un couloir maritime sous l'égide de l'Ukraine, après la dénonciation unilatérale, par la Russie, de l'Initiative de la mer Noire en 2023, en est un bon exemple. Malgré les attaques de missiles incessantes, le couloir permet toujours d'acheminer de la nourriture à plus de 50 pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique latine. L'Ukraine reste un contributeur régulier à la sécurité alimentaire mondiale.

Cependant, l'agression de la Russie, qui a commencé en 2014 par l'occupation illégale de la Crimée, suivie de l'invasion à grande échelle, a fortement compromis la stabilité en mer Noire et en mer d'Azov. Les ports ukrainiens occupés ont été transformés en bases militaires. Parallèlement, la Russie a lancé plus de 500 missiles et drones contre plus de 400 installations portuaires, détruisant plus de 100 000 tonnes de produits agricoles et perturbant les itinéraires commerciaux.

Les conséquences environnementales de la guerre sont tout aussi alarmantes. En décembre 2024, deux pétroliers russes ont coulé dans le détroit de Kertch, déversant d'énormes quantités de fioul dans les eaux territoriales ukrainiennes. Cela a entraîné une catastrophe écologique de grande ampleur, qui a dévasté les écosystèmes marins et contaminé les côtes de Crimée, entre autres. Cet événement permet de souligner que la sûreté maritime inclut également la protection des environnements marins fragiles. Le principe de responsabilité doit être appliqué.

L'Ukraine soutient activement la coopération internationale visant à renforcer la sûreté maritime, notamment en collaborant avec l'Organisation maritime internationale. Nous soulignons l'importance de mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de respecter le droit international, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Pour terminer, la seule voie vers une véritable stabilité dans la région, le rétablissement de la sûreté maritime et la sauvegarde de la stabilité des marchés mondiaux passe par une paix juste et durable fondée sur la Charte des Nations Unies. Cette paix doit garantir le plein rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales, et prévoir des garanties de sécurité claires, fiables et applicables.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

**M. Alrowaieci** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'ai le grand plaisir d'adresser mes salutations à M. Kyriakos Mitsotakis, Premier Ministre de la nation amie qu'est la Grèce, qui a présidé cette séance plus tôt dans la journée, et de féliciter la délégation grecque de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je remercie le Président d'avoir organisé cette importante séance. Je remercie également S. E. le Secrétaire général António Guterres et les autres intervenants de leurs exposés très utiles.

Les mers et les voies navigables internationales sont de plus en plus exposées à des menaces multiples et interconnectées résultant d'activités illicites, parmi

lesquelles la criminalité transnationale organisée, le détournement d'armes, le trafic de drogue, la traite des personnes, le trafic de migrants, la piraterie, la pêche illégale et non réglementée, les actes terroristes, les cybermenaces et la dégradation de l'environnement. Cela touche la sécurité alimentaire et énergétique et compromet la stabilité de l'économie mondiale ainsi que la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, la sécurisation et la protection des itinéraires maritimes et commerciaux contre tous les risques relèvent de la responsabilité collective.

En tant que pays situé dans une région d'importance stratégique et vitale, le Royaume de Bahreïn reconnaît la nécessité d'œuvrer en partenariat avec des pays frères, amis et alliés pour assurer la sécurité et la stabilité, protéger la navigation maritime et contrer toutes les menaces qui pèsent sur elle, et promouvoir la paix dans le monde. Les récentes attaques menées en mer Rouge nous rappellent la nécessité de coopérer pour lutter contre les activités maritimes illicites. Le Royaume de Bahreïn continue de consolider son rôle de partenaire actif dans le maintien de la sécurité de la navigation maritime et sa position cruciale dans les efforts mondiaux en matière de sécurité. Le rôle historique et central de Bahreïn dans le domaine de la sûreté maritime est illustré par les efforts qu'il déploie pour promouvoir la coopération internationale visant à lutter contre les menaces maritimes traditionnelles et émergentes, protéger les chaînes d'approvisionnement mondiales, assurer la continuité du commerce par les voies navigables vitales, soutenir les opérations de maintien de la paix et répondre aux crises.

Le Royaume de Bahreïn continue d'adopter les dernières technologies dans le secteur maritime afin de renforcer le système de sécurité et de sûreté maritimes et de contribuer à en améliorer l'efficacité et la capacité d'intervention, car pour relever les défis, il faut optimiser les mécanismes d'échange de l'information, renforcer les capacités et investir dans la connaissance du domaine maritime. Dans ce contexte, le Royaume de Bahreïn souligne la nécessité de respecter le droit international, en particulier les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui constitue le cadre juridique pour la gouvernance et la coopération maritimes.

Pour terminer, le Royaume de Bahreïn réaffirme sa détermination inébranlable à continuer de soutenir toutes les initiatives visant à garantir la sécurité maritime et la stabilité régionale et mondiale, conformément au droit international, et à collaborer avec la communauté internationale pour protéger les mers et en assurer la sécurité, soutenant ainsi la paix et la sécurité internationales, et assurant la prospérité et le bien-être de tous les pays.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

**M. Løvold** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé cet important débat public sur le renforcement de la sûreté maritime par la coopération internationale aux fins de la stabilité mondiale. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé aujourd'hui.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon pays, la Norvège.

Les pays nordiques sont tous des pays côtiers tournés vers l'extérieur, dotés d'économies ouvertes et connectées au monde entier, qui sont fortement tributaires de l'océan. L'océan est au cœur de notre histoire, de nos moyens de subsistance et de notre développement. La sécurité de nos marins et de nos infrastructures maritimes et la protection de la santé des océans sont d'une importance vitale pour tous les pays nordiques. En tant que fervents défenseurs d'un multilatéralisme ancré dans le droit international, nous considérons le droit de la mer comme notre principale boussole.

Nous ne pouvons pas laisser des groupes militants prendre en otage la liberté de navigation et le commerce maritime mondial. Nous condamnons donc les attaques illégales menées par les houthistes en mer Rouge et dans le golfe d'Aden. Ces attaques ont coûté la vie à des innocents et ont gravement nui à la liberté de circulation dans la région de la mer Rouge. Elles ont entraîné une augmentation du prix de produits courants tels que les denrées alimentaires, le carburant et les médicaments. Les menaces qui pèsent sur la sûreté maritime, notamment les actes de piraterie et les vols à main armée en mer, restent un grave problème mondial. Il est important de poursuivre les efforts pour mettre fin à ces menaces par tous les moyens nécessaires. Nous devons maintenir des mesures de protection et de dissuasion efficaces. Nous devons également poursuivre nos efforts pour nous attaquer aux causes profondes de la piraterie. Les pays nordiques appellent tous les États Membres à criminaliser les actes de piraterie et vols armés en mer, à mener des enquêtes sur ces actes et à en poursuivre les auteurs, conformément au droit international. Nous avons tous des obligations individuelles en ce qui concerne la sécurité et la sûreté des océans.

La Russie utilise sa flotte dite « fantôme » pour échapper aux sanctions et alimenter son économie de guerre. Les navires souvent non conformes et les pratiques maritimes irresponsables de cette flotte représentent un risque important pour l'environnement, les marins et la sûreté et la sécurité des infrastructures maritimes, y compris dans les eaux côtières de la mer du Nord et de la mer Baltique. En décembre 2023, l'Organisation maritime internationale a adopté la résolution A.1192(33), qui exhorte les États Membres et toutes les parties prenantes à prévenir les opérations illégales des navires fantômes. Tous les États du pavillon ont l'obligation légale, en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, d'exercer leur compétence et leur contrôle sur les navires battant leur pavillon et de veiller au respect des règles et des normes internationales. Nous sommes déterminés à prendre de nouvelles mesures coordonnées pour dissuader et contrer la flotte fantôme avec nos partenaires.

En 2022, en tant que membre élu du Conseil de sécurité, la Norvège a corédigé, avec le Ghana, la résolution 2634 (2022) sur la sûreté maritime dans le golfe de Guinée. La résolution vise à renforcer la sécurité des navires et des marins dans ce golfe, à préserver le potentiel économique des pays de la région et à réaffirmer que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer constitue le cadre juridique pour toutes les activités menées dans les océans à l'échelle mondiale. Cette résolution illustre la manière dont le Conseil peut contribuer au développement et au renforcement de l'ordre de sécurité maritime. Nous encourageons donc le Conseil à rester mobilisé et à faire preuve de responsabilité dans le maintien de la liberté et de la sécurité de nos océans.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

**M. Doualeh** (Djibouti) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à redire la gratitude de Djibouti à la Grèce, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour le mois de mai, pour avoir organisé cette séance sur la sûreté maritime à un moment où les menaces se multiplient et deviennent de plus en plus complexes et interconnectées. Comme l'indique un rapport de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, il se trouve que le Conseil de sécurité, dans sa configuration actuelle, comprend justement un groupe de pays qui possèdent une expérience et des compétences accumulées sur la question à l'examen. Nous remercions également la présidence grecque du Conseil de sa note de cadrage détaillée et bien élaborée, ainsi que des questions devant servir à orienter le débat, qui ont grandement contribué à clarifier les enjeux et à favoriser une discussion approfondie sur le meilleur moyen de faire face collectivement aux menaces traditionnelles et aux nouveaux défis. Nous

exprimons bien évidemment notre gratitude au Secrétaire général et aux intervenants pour leurs contributions inestimables.

Djibouti est concerné par la sûreté maritime pour des raisons évidentes. Il est situé au carrefour de certaines des voies maritimes les plus vitales du monde. Environ 20 % du commerce mondial transite par ce passage. Dans notre pays, nation maritime depuis des temps immémoriaux, le droit de la mer, tel qu'il a évolué au fil des ans, a toujours revêtu une grande importance pour le peuple djiboutien. Djibouti est, à ce titre, fier d'avoir été l'un des premiers signataires de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, adoptée le 10 décembre 1982.

Comme le Secrétaire général l'a souligné, nous réaffirmons qu'il importe de respecter le droit international. Il faut appliquer pleinement et efficacement les résolutions du Conseil de sécurité et les obligations énoncées dans la Convention. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est universellement et à juste titre saluée pour avoir codifié un régime juridique qui traite de manière exhaustive les problèmes les plus importants auxquels sont confrontés les océans et les États côtiers du monde entier.

Je dirais toutefois que l'une des plus grandes réalisations de la Convention n'est pas appréciée à sa juste valeur. Je fais référence à la décision avisée de ses rédacteurs d'intégrer dans son architecture juridique la reconnaissance du fait que la coopération au niveau international mais aussi et surtout au niveau régional est indispensable pour faciliter une utilisation responsable et pacifique des mers.

Les obligations de coopération revêtent une importance particulière pour Djibouti, à la lumière des problèmes maritimes regrettables qui touchent la mer Rouge et le golfe d'Aden et qui ont conduit le Conseil à adopter la résolution 2722 (2024) en janvier 2024.

Djibouti se félicite dès lors d'avoir joué un rôle important dans l'élaboration du Code de conduite concernant la répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires dans l'océan Indien occidental et le golfe d'Aden, qu'il a adopté de concert avec 20 États de la région le 29 janvier 2009 et qui est connu sous le nom de Code de conduite de Djibouti.

Le Code, qui réaffirme que les règles du droit international, telles qu'énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, établissent le cadre juridique applicable à la lutte contre la piraterie et aux vols à main armée et consacre l'accord des signataires de coopérer pour mener les enquêtes correspondantes et arrêter et traduire en justice les personnes dont on peut raisonnablement soupçonner qu'elles ont commis de tels actes, pour interdire et saisir les navires suspects, pour secourir les navires, les personnes et les biens, et pour mener des opérations conjointes.

Depuis l'adoption du Code de conduite de Djibouti, et fort de son succès dans la facilitation de la coopération, 18 États de la région ont adopté, en janvier 2017, l'Amendement de Djedda au Code de conduite de Djibouti. Cet amendement a élargi le champ d'application du Code afin d'y inclure la coopération concernant d'autres activités touchant la mer Rouge et le golfe d'Aden, dont l'importance est devenue de plus en plus évidente, à savoir la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, le trafic d'armes, le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes, le commerce illicite d'espèces sauvages, le soutage illicite de pétrole, le vol de pétrole brut, la traite d'êtres humains et le trafic de personnes, ainsi que le rejet illégal des déchets toxiques.

Sous la direction du Président Guelleh, le plan de développement économique de Djibouti vise à transformer le pays en un pôle logistique, commercial et de

télécommunications. Djibouti a investi dans 12 câbles sous-marins, démontrant ainsi son engagement à devenir une passerelle numérique entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique.

De tels projets ne peuvent se concrétiser que si les problèmes liés à la sûreté maritime sont traités efficacement dès qu'ils se posent. Djibouti a pris des mesures pour renforcer son dispositif de sûreté maritime. Nous saisissons cette occasion pour remercier les organisations internationales, les pays amis et les partenaires qui ont aidé Djibouti dans ses efforts visant à renforcer les plans de sûreté portuaire et à améliorer les compétences du personnel chargé de leur mise en œuvre.

Cependant, pour bâtir un secteur de la sûreté maritime autonome, il faudra investir dans des capacités navales solides et concevoir des programmes de formation et de transfert de technologies viables à long terme. Il va sans dire que cela nécessite des investissements considérables dans un contexte où les priorités se font concurrence, comme c'est souvent le cas dans les pays en développement. Nous appelons dès lors nos amis et partenaires à continuer d'apporter à Djibouti l'appui crucial dont il a besoin.

Djibouti est un partenaire fiable et engagé. Il fait office de pôle humanitaire et accueille des installations impliquées dans des opérations antiterroristes et des missions de lutte contre la piraterie, contribuant ainsi à la sécurité régionale et mondiale.

*(l'orateur poursuit en français)*

L'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, que Djibouti a récemment signé, participe de cette détermination collective de la communauté internationale à renforcer la coopération et la coordination internationales autour des questions centrales liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Nous reprenons en écho l'appel lancé pour la signature et la ratification de ce texte fondamental.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

**M. Harish** (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour remercier le Premier Ministre grec, S. E. M. Kyriakos Mitsotakis, qui a présidé le présent débat public de haut niveau ce matin, et pour féliciter la Grèce de son accession à la présidence du Conseil ce mois-ci.

La sûreté maritime est un pilier de la croissance économique, car les routes commerciales critiques, l'approvisionnement en énergie et les intérêts géopolitiques sont liés aux océans. L'Inde, qui possède un long littoral, une importante communauté de gens de mer et des forces maritimes compétentes, joue activement son rôle de puissance maritime responsable afin de protéger ses intérêts et de faire face aux menaces émergentes. La stratégie de sûreté maritime de l'Inde est vaste et multi-forme, couvrant à la fois les menaces traditionnelles provenant d'acteurs étatiques et les menaces non traditionnelles telles que la piraterie, la contrebande, la migration illégale, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, les incidents maritimes, les menaces hybrides et le terrorisme maritime.

Nous sommes heureux que la Grèce ait repris le flambeau de ce débat de grande actualité. L'importance de la sûreté maritime a été mise en lumière par le Premier Ministre indien, M. Narendra Modi, à l'occasion du tout premier débat public sur la sûreté maritime organisé durant la présidence indienne du Conseil de sécurité en 2021 (voir S/2021/722). Nous réaffirmons les cinq principes fondamentaux qui sous-tendent l'approche globale de l'Inde en matière de sûreté maritime, à savoir la suppression des obstacles au commerce maritime légitime, le règlement pacifique des

différents conformément au droit international, la lutte commune contre les catastrophes naturelles et les menaces maritimes causées par des acteurs non étatiques, la préservation du milieu marin et de ses ressources, et la promotion d'une connectivité maritime responsable.

L'Inde est partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, adoptée en 1982, qui établit le cadre juridique dans lequel s'inscrivent les activités menées dans les océans du monde, y compris les efforts visant à lutter contre les activités illégales en mer. L'Inde estime que les États doivent régler leurs différends dans le domaine de la sûreté maritime par des moyens pacifiques, notamment en se conformant aux déclarations des institutions internationales établies conformément au cadre fondé sur des règles.

L'Inde est déterminée à promouvoir un ordre maritime libre, ouvert et fondé sur des règles, conformément aux principes énoncés dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Pour atteindre cet objectif, l'Inde est résolue à jouer un rôle efficace dans la région en menant plusieurs initiatives de renforcement des capacités qui visent à relever les défis contemporains en matière de sécurité, à ouvrir la voie au renforcement des capacités de combat, et à aborder les aspects stratégiques, opérationnels et de gouvernance de la sûreté maritime.

La stratégie de sûreté maritime de l'Inde met l'accent sur une surveillance rigoureuse, une coordination efficace et des capacités de réaction rapide afin de protéger son long littoral et ses routes maritimes. Cette stratégie s'inspire également de la vision du Premier Ministre de notre pays, baptisée MAHASAGAR, qui prône le progrès mutuel et global en matière de sécurité et de croissance dans toutes les régions, promeut la sécurité et la coopération en mer, et peut être appliquée à l'échelle mondiale.

L'Inde participe activement à de nombreuses missions de sûreté maritime et prend part à des exercices navals menés conjointement avec divers partenaires, tant au niveau régional qu'au niveau mondial. Ces efforts sont axés sur les menaces non traditionnelles, telles que la piraterie, les catastrophes naturelles et les activités maritimes illicites, qui compromettent la paix et la sécurité dans la région. L'inclusion et la coopération sont des principes clefs de l'approche maritime de l'Inde. Au cours de l'année écoulée, en réponse aux attaques contre les navires et à la recrudescence des actes de piraterie dans l'ouest de la mer d'Arabie, la marine indienne a déployé plus de 35 navires dans la région, a mené plus de 1 000 opérations d'arraisonnement et est intervenue dans plus de 30 incidents. Les interventions rapides et crédibles de la marine indienne ont permis de sauver plus de 520 vies parmi les membres d'équipage, toutes nationalités confondues. La marine indienne a escorté et assuré la sécurité plus de 312 navires marchands, transportant plus de 11,9 millions de tonnes de marchandises d'une valeur de 5,3 milliards de dollars. L'Inde participe activement à des opérations de recherche et de sauvetage, d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe, en particulier dans la région de l'océan Indien.

En septembre 2024, l'Inde a lancé l'opération Sadbhav pour fournir une aide humanitaire d'urgence à la suite des inondations causées par le typhon Yagi au Laos, au Viet Nam et au Myanmar. Le mois dernier, l'Inde a entrepris un exercice multilatéral de coopération maritime à grande échelle avec 10 pays africains, appelé Africa-India Key Maritime Engagement, ou AIKEYME, ce qui signifie « unité » en sanskrit. Cette initiative vise à trouver des solutions communes aux défis maritimes régionaux, à améliorer l'interopérabilité et à renforcer les relations amicales entre l'Inde et les pays africaines.

Pour conclure, l'Inde estime que la sûreté maritime et la lutte contre le terrorisme sont au cœur de sa sécurité nationale et de ses intérêts économiques. Son approche concilie des capacités de défense robustes, la diplomatie régionale, la

coopération internationale et le développement des infrastructures nationales. Elle continue à développer sa stratégie en réponse aux nouvelles menaces et aux changements géopolitiques dans la région Indopacifique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Royaume des Pays-Bas.

**M<sup>me</sup> Grégoire-van Haaren** (Royaume des Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Grèce d'avoir organisé ce débat très important.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays du Benelux, à savoir la Belgique, le Luxembourg et mon pays, le Royaume des Pays-Bas.

La sécurité et la sûreté maritimes sont essentielles à la stabilité et à la prospérité de tous les pays. Les défis auxquels nous sommes confrontés sont multiples. Certains datent de longtemps, comme la liberté de navigation et la lutte contre le trafic des drogues. D'autres sont nouveaux, comme l'utilisation de flottes fantômes et les cyberattaques, qui font peser des menaces sur la sécurité internationale et notre environnement. Pour les pays du Benelux aussi, la sûreté maritime et la liberté de navigation sont des piliers essentiels de notre stabilité économique. Nous accueillons plusieurs ports importants comme Anvers-Bruges et Rotterdam, qui servent de voie d'accès à l'Europe. Tous les pays, qu'ils soient maritimes ou enclavés, ont un intérêt commun à garantir la sûreté et la sécurité de la marine marchande. En tant que pays de petite et moyenne taille qui ont de lourdes responsabilités maritimes et abritent des ports importants, les pays du Benelux sont conscients que la collaboration et un ordre international fondé sur des règles sont essentiels pour garantir et préserver l'égalité des chances sur le plan économique. L'Organisation maritime internationale (OMI) joue un rôle crucial en tant que cadre de dialogue, et d'établissement et de renforcement de normes pour la communauté maritime mondiale. Tant au niveau national qu'au niveau du Benelux, nous restons fermement attachés à l'OMI et souhaitons contribuer utilement à ses organes de décision.

En 1609, le juriste néerlandais Hugo Grotius a publié son ouvrage révolutionnaire *Mare Liberum*, qui défendait la liberté de navigation et le droit au commerce en mer. Cet ouvrage a jeté les fondements de l'actuelle Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, souvent appelée « Constitution des océans ». Elle reste l'un des traités les plus largement ratifiés et constitue un cadre juridique essentiel dans lequel s'inscrivent toutes les activités maritimes. Lorsque des conflits impliquant le droit international surviennent, il est de notre responsabilité collective d'adapter nos mesures pour faire respecter ces lois. En tant que pays du Benelux, nous prenons cette responsabilité au sérieux, et c'est pourquoi nos marines ont mis à disposition des navires et du personnel pour plusieurs opérations et déploiements maritimes.

À l'avenir, le transport maritime continuera de jouer un rôle crucial dans la résolution des problèmes mondiaux, tels que les changements climatiques, et dans la promotion de la santé de nos océans. À cette fin, les pays du Benelux sont déterminés à contribuer à la troisième Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n°14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, qui se tiendra à Nice, en France, et à l'entrée en vigueur de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale – un événement capital au niveau multilatéral pour l'avenir de nos océans.

Pour terminer, nous réaffirmons notre attachement à un ordre international fondé sur des règles et à la coopération pour préserver la liberté de navigation et la sécurité. Continuons à travailler main dans la main pour assurer un avenir pacifique, sûr et durable à nos océans.

**Le Président :** Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Yousfi (Maroc) :** Il m'est particulièrement agréable de m'adresser au Conseil de sécurité sur l'un des défis pressants de notre temps. Les mers qui nous relient font face à des menaces d'une ampleur inédite, qui exigent notre action collective. Je salue la présence de S. E. M. Kyriakos Mitsotakis, Premier Ministre de la République hellénique, et j'exprime ma profonde gratitude aux éminents intervenants pour leurs présentations lumineuses.

Les océans incarnent une dualité fondamentale dans notre monde : tout en nous séparant physiquement, ils constituent le réseau vital reliant l'humanité, soutenant 80 % du commerce mondial et la survie de milliards de personnes. Chaque perturbation maritime fragilise les chaînes d'approvisionnement globales et menace notre sécurité collective, pendant que des réseaux criminels et terroristes sophistiqués exploitent les technologies, qui représentent à la fois notre meilleur atout et notre plus grande faiblesse.

Le Royaume du Maroc a déployé des efforts considérables pour le renforcement de sa sécurité maritime, motivés par son emplacement stratégique à la jonction de l'Atlantique et de la Méditerranée. Cette position unique, combinée à l'augmentation des risques maritimes comme les trafics illicites, les actes de piraterie, les flux migratoires non régulés et les problèmes environnementaux, ont catalysé l'émergence au sein de notre pays d'une approche plus robuste pour protéger ses intérêts côtiers et ses voies maritimes. Avec Tanger Med, premier port d'Afrique en termes de capacité, le Maroc accorde une attention particulière à la protection de ses installations portuaires, essentielles à sa prospérité économique. Le Maroc possède également le littoral le plus étendu d'Afrique – 3 500 kilomètres –, ce qui lui impose une vigilance particulière et une surveillance constante de la sécurité maritime dans toutes ses dimensions.

Notre pays a considérablement modernisé sa sécurité maritime en intégrant les conventions internationales majeures de l'Organisation maritime internationale – la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par les Protocoles de 1978 et de 1997 et la Convention internationale de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes – tout en réformant son code de la marine marchande. Cette transformation s'appuie sur des institutions spécialisées, complétées par un plan stratégique triple axé sur l'amélioration des équipements et de la surveillance, la coordination renforcée contre les menaces illicites et la protection environnementale via le plan du Maroc dans le domaine de la lutte contre la pollution maritime accidentelle, avec l'engagement de la société civile. Parallèlement, le Maroc a renforcé sa coopération régionale par des accords significatifs comme le Code de conduite concernant la répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires dans l'océan Indien occidental et le golfe d'Aden, l'Architecture de Yaoundé et la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique, créant un cadre solide pour la sécurité et le développement maritimes en Afrique.

Dans l'optique de valoriser pleinement la côte maritime atlantique et d'en faire un vecteur de création de richesse collective, S. M. le Roi Mohammed VI a élargi l'Initiative Atlantique en faveur des pays du Sahel, en tant que démarche visionnaire mobilisatrice de nouveaux potentiels de coopération gagnant-gagnant et de codéveloppement de l'espace atlantico-sahélien, dans une Afrique comptant sur ses propres ressources et ouverte sur le monde. Par sa vision pionnière d'une coopération Sud-Sud solidaire et agissante, le Royaume se positionne comme un architecte du renouveau africain. En témoignent deux initiatives maritimes atlantiques majeures : la Conférence ministérielle sur la coopération dans le domaine de la pêche entre États africains riverains de l'océan Atlantique et la Réunion ministérielle du Processus des

États africains atlantiques, dont la troisième édition tenue à Rabat en juillet 2023 s'est soldée par l'adoption de la Déclaration de Rabat.

Pour conclure, le Maroc poursuivra son engagement indéfectible et constant en faveur de la lutte contre les flux illicites et de la sécurisation des infrastructures portuaires, tout en partageant son expertise sur l'échiquier maritime international. Car ces océans, berceaux millénaires de notre humanité commune, méritent mieux que le chaos. Unissons nos forces, nos technologies et nos responsabilités pour que ces étendues bleues demeurent à jamais des sanctuaires de paix et des voies de prospérité partagée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

**M. Perera** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Pour commencer, qu'il me soit permis de remercier la présidence grecque d'avoir organisé ce débat public de haut niveau qui arrive à point nommé.

En tant que pays insulaire située au carrefour des principales routes maritimes de l'océan Indien, Sri Lanka considère la sûreté maritime comme une priorité stratégique et de développement. Nous affirmons que la sécurité de nos océans fait partie intégrante de la stabilité et de la prospérité des pays. Pour que nous puissions en bénéficier, nous devons préserver les océans des conflits de pouvoir et des menaces à la sécurité.

L'engagement de Sri Lanka en faveur de la sûreté maritime est ancré dans la coopération aux niveaux national et international. Grâce à des partenariats bilatéraux et multilatéraux, Sri Lanka continue de participer à des opérations conjointes, ainsi qu'à des initiatives de coopération technique et de renforcement des capacités, qui renforcent un engagement commun en faveur de l'application du droit maritime, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la criminalité transnationale.

Il existe un lien de plus en plus étroit entre la criminalité maritime, les trafics et le terrorisme. Pour faire face à cette préoccupation mondiale, nous devons collaborer au niveau international pour contrer ces menaces interconnectées. Au niveau national, nous nous sommes concentrés sur le renforcement des cadres juridiques et des procédures interinstitutions, dans le but de renforcer la coordination entre les services chargés de l'application des lois, les services de renseignement et les tribunaux. Grâce à des partenariats multilatéraux, Sri Lanka a élargi ses capacités de surveillance afin d'accroître la connaissance du domaine maritime. Ces améliorations favorisent la détection des activités illicites, contribuent à sécuriser les itinéraires commerciaux vitaux et permettent des réponses humanitaires et environnementales plus rapides, autant d'aspects essentiels au renforcement de la sûreté maritime. À cet égard, nous remercions tous nos partenaires internationaux d'avoir fourni l'aide dont Sri Lanka a tant besoin pour renforcer sa capacité de protéger sa souveraineté et sa sûreté maritimes.

Sri Lanka est parfaitement consciente des effets conjugués que les atteintes à la sûreté maritime peuvent avoir sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, les itinéraires commerciaux et les moyens de subsistance des communautés. Nous pensons que l'atténuation de ces menaces nécessite une approche intégrée, combinant l'évaluation des risques, la vigilance maritime et l'application de la loi, ainsi qu'une coopération étroite avec les partenaires régionaux. Sri Lanka considère les technologies émergentes comme des outils inestimables pour faire face aux menaces maritimes. Toutefois, les nouvelles technologies doivent être utilisées de manière responsable et conformément au droit international et aux normes internationales. Pour renforcer la résilience, les États doivent également donner la priorité à la connaissance du domaine maritime, à la coordination interinstitutions et à la capacité juridique de poursuivre les crimes maritimes.

Bien qu'il existe déjà un certain nombre de cadres pour guider la coopération maritime, leur efficacité dépend d'une mise en œuvre cohérente et d'une coordination entre les institutions et par-delà les frontières. Nous insistons sur la nécessité de faire respecter le droit international afin de garantir la liberté de navigation, de protéger les ressources marines et de lutter contre la criminalité transnationale en mer. En tant qu'État partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, Sri Lanka rappelle l'importance de la Convention en tant que cadre juridique dans lequel doivent s'inscrire toutes les activités intéressant les mers et les océans.

Pour terminer, Sri Lanka réaffirme qu'elle est prête à travailler avec les partenaires internationaux et régionaux, dans le cadre de l'ONU, pour veiller à ce que les océans restent sûrs, stables et ouverts, dans l'intérêt de tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

**M. França Danese** (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil félicite la Grèce de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et elle vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur la sûreté maritime, qui tombe à point nommé.

L'histoire, l'économie et l'identité du Brésil, qui est doté de l'un des plus grands littoraux du monde, sont indissociables de la mer. Il est naturel que nous attachions la plus haute importance à la préservation d'un domaine maritime sûr, dont la gouvernance doit être fondée sur le droit international, avec la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en son centre.

Aujourd'hui, ce domaine est menacé. La piraterie, le vol à main armée et la criminalité transnationale organisée sont des exemples de défis auxquels est confrontée la communauté internationale, des défis qui se chevauchent de plus en plus et se renforcent mutuellement. Et la situation est exacerbée par l'utilisation malveillante des technologies émergentes. Les attaques contre la navigation commerciale mettent en danger les équipages, perturbent le commerce et les chaînes d'approvisionnement et compromettent la sécurité alimentaire et énergétique. Des millions de personnes dont la vie dépend d'une exploitation durable des mers sont menacées par l'utilisation irresponsable et criminelle des couloirs de navigation. La mer Rouge est un espace maritime particulièrement menacé par tous ces défis et mérite une attention particulière de la part du Conseil de sécurité.

Face à ce paysage mondial complexe, le Brésil estime qu'il y a trois priorités immédiates.

Premièrement, le droit international doit être pleinement et inconditionnellement respecté et appliqué. Comme je l'ai dit, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est la Constitution des océans. Les États doivent s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de cette convention et des autres conventions et traités qui régissent les mers, y compris du devoir de coopérer à la répression de toutes les activités illicites, en particulier celles qui portent atteinte au milieu marin. Le Conseil, pour sa part, doit insister sur le plein respect du droit international, dont ses résolutions font partie intégrante.

Deuxièmement, il faut une mobilisation pleine et entière en faveur d'une coopération concrète et du renforcement des capacités. Une bonne connaissance du domaine maritime exige une mise en commun en temps réel des informations, des outils de surveillance harmonisés et une intégration responsable des nouvelles technologies. Le Brésil est prêt à approfondir ses partenariats grâce à son engagement actif dans la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud et à l'appui qu'il apporte depuis longtemps aux marines et aux gardes-côtes du golfe de Guinée. Le Brésil estime que les principes et les valeurs consacrés par la zone de paix et de coopération de

l'Atlantique Sud, qui fait de l'Atlantique Sud une zone de paix, exempte d'armes de destruction massive et préservée des différends géopolitiques étrangers, envoient un message pertinent au monde d'aujourd'hui. Ce message sera renforcé en 2026, lorsque le Brésil organisera la neuvième Réunion ministérielle de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud pour célébrer le quarantième anniversaire de la zone.

Troisièmement, il faut une approche multidimensionnelle liant la sécurité et les pratiques maritimes durables. La protection des infrastructures maritimes critiques, l'amélioration de la résilience des ports, le développement des compétences numériques et la lutte contre les cybermenaces sont des mesures qui se renforcent mutuellement. En outre, les coûts de la lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer nécessitent des ressources qui pourraient être utilisées pour le développement des régions côtières. Il existe donc une interdépendance évidente entre la sûreté maritime, l'état de droit et le développement des régions côtières, qui doit être prise en considération.

Pour le Brésil, les océans sont essentiels à une croissance inclusive, au développement durable et au bien-être de nos populations. Aussi appelons-nous tous les partenaires à renouveler leur engagement envers le droit international, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et l'esprit de coopération qui le sous-tend.

Le Brésil est prêt à travailler avec les membres du Conseil, les organisations régionales, l'Organisation maritime internationale et toutes les parties prenantes pour faire en sorte que les océans du monde restent un espace de paix, de stabilité et de prospérité partagée, responsable et durable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Albanie.

**M<sup>me</sup> Janina** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence grecque du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public de haut niveau sur un sujet aussi important. Nous nous félicitons du rôle actif joué par la Grèce au Conseil de sécurité sur les questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La sûreté maritime est devenue une question importante inscrite à l'ordre du jour du Conseil, en raison de la convergence des menaces traditionnelles et des défis émergents. L'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, la récente escalade dans la région de la mer Rouge et d'autres conflits dans le monde ont mis en évidence la fragilité des itinéraires commerciaux maritimes mondiaux et l'incidence de leur fonctionnalité sur le commerce international et la stabilité économique mondiale.

La sûreté maritime est de plus en plus confrontée à des menaces complexes qui se chevauchent, notamment la migration illégale, le terrorisme, la contrebande de drogues, la piraterie, la criminalité organisée et les tensions géopolitiques. Ces questions concernent souvent la protection des infrastructures critiques et des ports, ce qui souligne la nécessité d'une approche globale et intégrée de la sécurité. Cela démontre qu'aucun pays ne peut faire face seul à ces menaces classiques et asymétriques.

Une géographie partagée, des intérêts de sécurité concurrents et des vulnérabilités communes telles que les itinéraires de migration irrégulière, les réseaux de trafiquants et les menaces qui pèsent sur les infrastructures maritimes nécessitent des réponses coordonnées. Les opérations de collaboration, le partage de renseignements, les exercices de formation conjoints et l'interopérabilité entre les forces navales permettent non seulement d'améliorer l'efficacité opérationnelle, mais aussi de renforcer la confiance mutuelle et la résilience.

L'Albanie, qui occupe une position stratégique dans les Balkans occidentaux et au bord des mers Adriatique et Ionienne, joue un rôle décisif dans la lutte contre les nouveaux défis maritimes. En tant qu'acteur engagé dans différentes organisations régionales et internationales, l'Albanie contribue activement aux efforts internationaux en matière de sûreté maritime. Plus précisément, l'Albanie a commencé à participer à l'opération maritime internationale Sea Guardian en mer Égée. Tout au long de l'année 2024 et cette année encore, les patrouilleurs albanais ont joué, aux côtés de navires grecs, turcs et allemands, un rôle déterminant dans des missions de sauvetage menées dans des conditions difficiles, protégeant des civils, y compris des femmes et des enfants. En 2024, les gardes-côtes de l'Albanie, qui assume la présidence du Mediterranean Coast Guard Functions Forum (Forum sur les fonctions des gardes-côtes méditerranéens), ont organisé une conférence régionale axée sur les modalités de renforcement de la sécurité des infrastructures maritimes critiques. En février, le Gouvernement albanais a approuvé le déploiement d'un navire avec du personnel des forces armées, dans le cadre de l'opération internationale Sea Guardian en Méditerranée. La mission comprend des patrouilles maritimes et des activités de reconnaissance, de connaissance de la situation et d'interdiction de navires suspects. En outre, les forces navales albanaïses se préparent à étendre leur présence dans la région de la mer Noire et à participer à l'opération Aspides, l'initiative de sécurité maritime de l'Union européenne en mer Rouge.

Ces efforts mettent en évidence le rôle de l'Albanie en tant que partenaire fiable et actif dans l'architecture de sécurité mondiale qui est en pleine évolution. Nous sommes fermement convaincus qu'une coopération étroite entre les États, fondée sur un cadre juridique international solide, pourrait permettre de prévenir et de relever les défis communs en matière de sûreté maritime.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

**M. Muhamad** (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie félicite la Grèce de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai, et je remercie le Président d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

En tant que nation maritime ayant des racines continentales, la Malaisie sait l'importance vitale de la sûreté maritime pour la préservation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté. Il s'agit également d'un pilier essentiel pour garantir des échanges commerciaux sûrs et sécurisés. Consciente que sa situation géographique stratégique lui confère un poids géopolitique et géoéconomique important ainsi que des responsabilités, la Malaisie a toujours pris des mesures volontaristes pour faire face aux défis et aux menaces qui pèsent sur l'ordre maritime, tant au niveau régional qu'au niveau mondial.

Nous sommes fermement convaincus que la promotion de la sûreté maritime passe par une communication soutenue, une coopération renforcée et des mesures de confiance solides. À la lumière des défis de plus en plus complexes et critiques ayant une incidence sur la sûreté maritime en Asie du Sud-Est et dans l'ensemble de la région Indopacifique, nous souhaitons présenter les points de vue suivants.

Premièrement, les États doivent surmonter leurs différends et éviter de se livrer à une surenchère dans le cadre de leurs ambitions stratégiques. Ils doivent s'efforcer d'institutionnaliser les plateformes bilatérales, régionales ou multilatérales, selon le cas, pour nouer le dialogue sur la sûreté et la coopération maritimes et gérer ainsi les rivalités entre grandes puissances. Au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Forum maritime de l'ASEAN élargie et le Sommet de l'Asie orientale permettent aux États membres de l'ASEAN et à leurs partenaires de dialogue d'échanger leurs points de vue sur des questions pertinentes concernant la stabilité régionale, la sûreté maritime et le commerce.

Deuxièmement, sans préjudice de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale maritime, les questions relatives à la sûreté et à la coopération maritimes doivent se fonder sur le respect des principes universellement reconnus du droit international, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982, et les obligations incombant aux États parties.

Troisièmement, les États riverains des voies maritimes essentielles au commerce mondial doivent coopérer pour garantir la liberté de navigation et la sécurité de la navigation. Par exemple, dans le cadre du Mécanisme de coopération pour le détroit de Malacca, la Malaisie collabore avec les États riverains, les États utilisateurs et le secteur du transport maritime dans le cadre de l'initiative de protection des voies maritimes vitales de l'Organisation maritime internationale, afin de renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement.

Quatrièmement, les États voisins doivent coopérer pour assurer la sûreté maritime. Depuis 2004, la Malaisie, l'Indonésie, Singapour et la Thaïlande travaillent en étroite collaboration dans le cadre de l'accord de coopération relatif aux patrouilles dans le détroit de Malacca, dans le but d'assurer la sécurité des zones maritimes le long du détroit de Malacca.

Cinquièmement, les États doivent envisager de créer et d'élargir les mécanismes de coopération pour l'application du droit maritime. En 2017, la Malaisie, l'Indonésie et les Philippines ont mis en place l'Accord de coopération trilatérale qui vise à relever les défis en matière de sécurité dans la mer des Célèbes et la mer de Sulu. Cet accord s'est révélé être un cadre efficace, qui a permis de réduire sensiblement les activités illicites dans les zones désignées d'intérêt maritime. Il est à noter qu'aucun enlèvement contre rançon n'a été signalé dans ces zones depuis 2021. Ce succès a nettement contribué à accroître l'activité économique et à renforcer les échanges entre les peuples de la région.

Enfin, les États doivent coopérer et se coordonner pour améliorer la connaissance du domaine maritime. La modernisation des capacités, le renforcement des compétences et l'échange d'informations entre les parties prenantes concernées permettraient aux États de prendre des mesures rapides, réactives et efficaces pour lutter contre les activités illicites en mer. Cette coopération et cette coordination pourraient être renforcées pour inclure des mécanismes collectifs de recherche et de développement pour l'innovation technologique impliquant diverses parties.

Pour terminer, la Malaisie est désireuse d'échanger des points de vue avec les États afin de réfléchir et de donner corps à des stratégies globales permettant de faire face aux défis et aux menaces émergents et de renforcer plus encore la sûreté maritime, contribuant ainsi à la paix et à la prospérité dans le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République dominicaine.

**M. Blanco Conde** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine remercie la Grèce d'avoir organisé le présent débat public.

La sûreté maritime est la pierre angulaire de la stabilité internationale, du commerce mondial et du développement durable. En tant que petit État insulaire en développement, la République dominicaine connaît très concrètement les défis posés par la criminalité transnationale organisée dans le domaine maritime et réaffirme son ferme attachement aux instruments juridiques et aux résolutions du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la pleine mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, tout en promouvant une approche globale de la sécurité, de la coopération et de la viabilité environnementale.

Entre autres opérations fondamentales, la marine dominicaine s'emploie à lutter contre l'immigration clandestine, le trafic de drogue, la contrebande et la pêche illícite, mais aussi à garantir la sûreté maritime, à atténuer les effets des catastrophes naturelles, à protéger l'environnement marin, à exécuter des missions de recherche et de sauvetage et à fournir une aide humanitaire. Ces opérations illustrent l'engagement constant de la marine en faveur de la défense globale du territoire national et de la sauvegarde des intérêts maritimes de la République dominicaine.

De telles initiatives traduisent non seulement un dévouement à notre sécurité nationale, mais aussi à la stabilité régionale et mondiale. À cet égard, nous appelons l'attention sur notre participation active aux efforts de coopération régionale dans les Caraïbes, tels que l'Accord de San José, qui permet l'échange de renseignements et le renforcement des capacités conjointes pour faire face aux menaces communes dans notre environnement maritime.

La marine dominicaine, qui est reconnue comme une institution moderne et professionnelle, a participé activement à des exercices conjoints et combinés, tels que les opérations ZEUS-CARIBE, UNITAS, TRADEWINDS, PASSEX et INTEX, ainsi qu'à des simulations d'interdiction maritime avec des partenaires internationaux et à des exercices avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Ces initiatives ont permis de renforcer l'interopérabilité, d'optimiser les ressources et d'améliorer la capacité de réponse aux menaces transnationales. De même, des accords bilatéraux et multilatéraux essentiels en matière de défense et de sûreté maritimes ont été signés avec plusieurs pays, ce qui témoigne de la volonté politique de notre pays de poursuivre la mise en place d'une architecture de sécurité collective fondée sur la confiance, la légalité et le partage des responsabilités.

Nous sommes également conscients qu'il faut renforcer les capacités institutionnelles et technologiques afin d'améliorer la surveillance maritime, la gestion des risques et la résilience de nos infrastructures portuaires et côtières, comme évoqué dans le cadre de cette séance. Nous appuyons fermement l'approche multidimensionnelle proposée, qui comprend le partage d'informations, le renforcement des capacités et une réponse coordonnée aux menaces nouvelles.

Notre engagement en faveur de la sûreté maritime est étroitement lié à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif de développement durable (ODD) n°14, relatif à la conservation et à l'exploitation durable des océans, et l'ODD 16, relatif à la promotion de l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives. Pour la République dominicaine, la protection de nos eaux et de nos communautés n'est pas seulement une question de sécurité, mais aussi de développement et de dignité humaine.

La République dominicaine réaffirme sa détermination à continuer de lutter activement contre la criminalité transnationale en mer, car nous sommes conscients que seule une coopération internationale soutenue peut garantir la sécurité des océans, la protection des routes commerciales et la résilience des communautés côtières.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Seychelles.

**M. Madeleine** (Seychelles) (*parle en anglais*) : La République des Seychelles remercie sincèrement la République hellénique d'avoir inscrit la sécurité maritime à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Pour les Seychelles, comme pour de nombreux pays côtiers et insulaires, la mer est au cœur de notre identité nationale, de notre économie et de notre mode de vie. Elle est notre principale source d'alimentation, de commerce et de liens avec le reste du monde.

Cependant, nous faisons face à une série de menaces maritimes interconnectées qui continuent de mettre à rude épreuve nos capacités nationales et notre aptitude à coopérer efficacement. Qu'il s'agisse de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, du trafic de drogue et d'armes, de l'extension des conflits, de la résurgence de la piraterie ou des nouveaux défis, notamment les risques liés à la cybersécurité et les vulnérabilités des infrastructures, les menaces auxquelles nous sommes confrontés en mer gagnent en ampleur, en complexité et en fréquence.

Même si ces menaces se manifestent le plus visiblement en mer, elles trouvent souvent leur origine à l'intérieur des terres, et découlent de facteurs tels que les lacunes institutionnelles, les difficultés économiques et les capacités limitées en matière d'application de la loi. Des ripostes efficaces en matière de sûreté maritime doivent donc aller de pair avec des efforts visant à remédier à ces conditions sous-jacentes.

Aucun pays ne peut faire face à ces menaces seul. Elles exigent une réponse collective coordonnée et soutenue, dans le cadre d'une responsabilité partagée. Cette année, les Seychelles ont assumé la présidence du Groupe de contact sur les activités maritimes illicites dans l'océan Indien occidental, un cadre régional pour le renforcement des ripostes face aux menaces maritimes illicites. Notre région est confrontée à de lourds obstacles en matière de sûreté maritime et nous mettons l'accent sur les domaines dans lesquels la collaboration internationale est la plus nécessaire, tels que la coopération juridique et le renforcement des capacités.

Les Seychelles continuent de travailler en étroite collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, pour recenser les lacunes dans les cadres nationaux, soutenir l'entraide judiciaire et promouvoir des solutions concrètes qui renforcent la capacité de la région à rendre la justice pour les affaires maritimes.

De nombreux petits États ont des moyens limités en matière d'infrastructures de surveillance et de ressources humaines et matérielles. En conséquence, les activités illicites ne sont pas détectées, et rien n'est fait pour les combattre. Il est donc impératif que le Groupe de contact et les autres cadres de sécurité maritime, notamment le Code de conduite de Djibouti, l'opération Atalanta de l'Union européenne, l'initiative d'appréciation commune de la situation et d'harmonisation des activités et les Forces maritimes combinées, coordonnent leurs activités et soient complémentaires. Les Seychelles estiment qu'une sûreté maritime efficace passe par une appropriation commune et une responsabilité collective.

Les États côtiers et insulaires, souvent en première ligne face aux menaces maritimes, ne doivent pas être considérés seulement comme des pays qui bénéficient d'un appui, mais également comme des pays qui contribuent activement à des solutions, dans le cadre de l'appui régional et mondial. Ce n'est que par une action inclusive et coordonnée que nous pourrons assurer la sécurité du domaine maritime, dans le respect du droit international.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à demain à 15 heures.

*La séance est suspendue à 18 h 5.*